

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3292**27 décembre 2013****SOMMAIRE**

Cavalux S.à r.l.	157977	Edge I Holding S.à r.l.	157978
Centre d'Orthopédie-Chaussures et Sports-Lallemand S.à r.l.	157971	Edgewater S.A.	157980
CEODEUX Extinguisher Valves Technology S.A.	157971	Edgewater S.A.	157980
Chimera S.A.	157980	Ekinox S.P.F.	157977
Cidelca Sàrl	158013	Electricité Reiter et Grethen S.A.	157977
Colorblind S.A.	157974	Electricité Reiter et Grethen Sàrl	157972
Compagnie JLBCD	157974	Enceladus Investments S.à r.l.	157977
Concordia Holding (LUX)	157973	Energreen Finance S.à r.l.	157976
Connecting You Sàrl	157973	Enesco S.à r.l.	157976
Contti S.A.	157973	Equity Index Investments S.à r.l.	157976
CP Realty (Gdansk)	157974	ERIC TRIOL CONSULTING, en abrégé ETC	157977
CP Realty II S.à r.l.	157975	Ernst & Young Services S.A.	157976
Crisbo S.A.	157975	Etincelle Private S.A. SPF	157979
Cypanga SICAV SIF	157971	European Media Holding S.à r.l.	157978
Cypanga SICAV SIF	157971	European Wine Trading S.A.	157978
Dakhla SA	157972	Euro Properties S.à r.l.	157977
Damco Solutions S.à r.l.	157973	Eurotrust	157979
Delphimmo	157971	Excelsius Group S.A.	157980
DePlan AG	157970	EYE-T S.à r.l.	157980
Diffuuss Luxembourg S.à r.l.	157975	Fiduciaire ABACUS S.A.	157980
Drum S.A.	157972	Fine S.A.	157970
Duck Private S.A. SPF	157975	FRII S.A.	157970
D.W.B.H Luxembourg S.à r.l.	157973	Global Wealth Management Group S.A.	157974
Ecoactif s.à r.l.	157972	Hetias	157972
Econocom Location Luxembourg S.A. ..	157978	Hydra Luxembourg Holdings S.à r.l.	157981
Econocom Location Luxembourg S.A. ..	157979	Treveria Forty-Five S.à r.l.	158015
Edev, S.à r.l.	157979		

FRII S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 146.620.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2013168227/10.

(130205242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2013.

Fine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 117.566.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal d'une assemblée générale ordinaire tenue en date du 31 juillet 2012 que:

1. Le mandat des administrateurs étant venu à échéance, l'assemblée décide de nommer les personnes suivantes au poste d'administrateur pour une durée de 6 ans:

- Monsieur John Weber, comptable, né à wiltz, le 17 mai 1950, demeurant à L-2672 Luxembourg, 15, rue de virton;
- Monsieur Guy Lanners, expert- comptable, né à Luxembourg, le 9 septembre 1965, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse;
- Monsieur Luc Hilger, expert fiscal, né le 16.11.1974 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 36 avenue Marie-Thérèse;

Le mandat des administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale se tenant en 2018.

Le mandat de l'administrateur délégué étant venu à échéance, l'assemblée décide de nommer la personne suivante au poste d'administrateur délégué pour une durée de 6 ans:

- Monsieur John Weber, comptable, né à wiltz, le 17 mai 1950, demeurant à L-2672 Luxembourg, 15, rue de virton;

Le mandat de l'administrateur délégué prendra fin lors de l'assemblée générale se tenant en 2018.

2. Le mandat du commissaire aux comptes étant venu à échéance, l'assemblée décide de nommer au poste de commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans:

- La société FIDU-CONCEPT, Sàrl., ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, R.C.S. Luxembourg B 38.136.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale se tenant en 2018.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013168220/27.

(130204753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2013.

DePlan AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 165.123.

Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 02.12.2013 10.00 Uhr Abgehalten am Gesellschafts-sitz

Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

- 1) Das Verwaltungsratsmitglied Pylyp SOLONSKY wird von seinen Ämtern abberufen.
- 2) Zum neuen Verwaltungsratsmitglied wird gewählt Giorgi CHACHIASHVILI, Maschinenbauingenieur, geboren am 19.05.1962 in Tbilisi, Georgia, wohnhaft 44, Tevdore Mgydeli St., 0112 Tbilisi, Georgien. Bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahr 2019 stattfinden wird.

Luxemburg, den 02.12.2013.

Die Versammlung

Unterschrift

Référence de publication: 2013168864/17.

(130205708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Centre d'Orthopédie-Chaussures et Sports-Lallemang S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4106 Esch-sur-Alzette, 7, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 19.589.

Le bilan et l'annexe légale de l'exercice au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013168831/10.

(130205793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

CEODEUX Extinguisher Valves Technology S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7440 Lintgen, 24, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 43.592.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 03 décembre 2013.

Référence de publication: 2013168832/10.

(130205636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Cypanga SICAV SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 163.980.

Le Bilan au 30 juin 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2013.

Référence de publication: 2013168859/10.

(130205806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Delphimmo, Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 143.185.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013168870/10.

(130206143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Cypanga SICAV SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 163.980.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 22 novembre 2013 et a adopté les résolutions suivantes:

1 - L'Assemblée a reconduit les mandats d'Administrateurs de M. Jérôme Tordo, Mr. Christophe Bourret, M. Christian Elsmark, M. Ludovic Sarda and M. Juan Sartori jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2014.

2 - L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé Ernst & Young, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2014.

Référence de publication: 2013168858/14.

(130205805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Drum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 65.281.

Le conseil d'administration a décidé de transférer le siège social de la Société du 46, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg au 19, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg et ce avec effet au 11 novembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Drum S.A.

Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013168873/14.

(130205663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Hetias, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 2, rue Pletzer.
R.C.S. Luxembourg B 178.248.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 67755 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013168878/10.

(130205714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Electricité Reiter et Grethen Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9166 Mertzig, 9, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 92.426.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Electricité REITER et GRETHEN SARL

Référence de publication: 2013168882/10.

(130206280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Ecoactif s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8415 Steinfort, 21, rue Herrenfeld.
R.C.S. Luxembourg B 163.718.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013168890/9.

(130205707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Dakhla SA, Société Anonyme Holding.

R.C.S. Luxembourg B 48.771.

Le siège sis au 128 Boulevard de la Pétrusse L-2330 Luxembourg de DAKHLA S.A., société anonyme de droit luxembourgeois immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 48 771, a été dénoncé par son agent domiciliataire avec effet au 2 décembre 2013.

Pour GODFREY HIGUET Avocats

Un mandataire

Référence de publication: 2013168866/11.

(130205754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

D.W.B.H Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 153.028.

—
Les comptes annuels pour la période du 3 mai 2010 (date de constitution) au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 décembre 2013.

Référence de publication: 2013168860/11.

(130206234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Contti S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5441 Remerschen, 11, route de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 99.215.

—
Der Jahresabschluss vom 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013168847/9.

(130205877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Connecting You Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5573 Remich, 6, Montée Saint-Urbain.

R.C.S. Luxembourg B 93.960.

—
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013168846/10.

(130205601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Concordia Holding (LUX), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 123.827.

—
EXTRAIT

M. Alain NOULLET, né le 2 novembre 1960 à Berchem Sainte Agathe (Belgique), demeurant professionnellement L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128, informe le Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg de sa démission en date du 2 Décembre 2013 de son mandat d'administrateur de la société CONCORDIA HOLDING (LUX) S.A R.L., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123 827 et dont le siège est établi L-2330 Luxembourg, 128 Boulevard de la Pétrusse.

Alain NOULLET.

Référence de publication: 2013168845/15.

(130205924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Damco Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 141.276.

—
Les comptes annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013168867/9.

(130205717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Colorblind S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 14, rue Basse.
R.C.S. Luxembourg B 157.825.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013168840/10.

(130206347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Compagnie JLBCD, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 69.351.

Le conseil d'administration prend acte du décès de l'administrateur Monsieur Patrick ROCHAS.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2013168842/10.

(130206053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

CP Realty (Gdansk), Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 47.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 107.723.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 3 décembre 2013 que Capital Park (Luxembourg) Two S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée au R.C.S. Luxembourg B 107772, a cédé les 400 parts sociales qu'elle détenait dans la Société à CP Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, enregistrée au R.C.S. Luxembourg B 180963.

En conséquence de quoi, à partir du 3 décembre 2013, CP Holdings S.à r.l. est le seul détenteur des 1.900 parts sociales de la Société.

Pour extrait
La Société

Référence de publication: 2013168848/18.

(130206050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Global Wealth Management Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 101.332.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 26 juillet 2013

La démission de EASIT S.A., R.C.S. Luxembourg B107817, de son poste de commissaire aux comptes est acceptée.

CUSTOM S.A., R.C.S. Luxembourg B124470, avec siège social au 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est nommée nouveau commissaire aux comptes pour une période d'un an. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2014.

Pour extrait sincère et conforme
GLOBAL WEALTH MANAGEMENT GROUP S.A.
Régis DONATI
Administrateur

Référence de publication: 2013168961/16.

(130205972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Crisbo S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 26.776.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2013.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013168852/12.

(130205752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

CP Realty II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 109.864.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 3 décembre 2013 que Capital Park Associates S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, enregistrée au R.C.S. Luxembourg B 118024, a cédé les 100 parts sociales qu'elle détenait dans la Société à CP Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, enregistrée au R.C.S. Luxembourg B 180963.

En conséquence de quoi, à partir du 3 décembre 2013, CP Holdings S.à r.l. est le seul détenteur des 500 parts sociales de la Société.

Pour extrait

La Société

Référence de publication: 2013168849/18.

(130206051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Diffuuss Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-9907 Troisvierges, 76, route d'Asselborn.
R.C.S. Luxembourg B 166.510.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013168872/9.

(130205825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Duck Private S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 154.157.

Les comptes annuels au 30.06.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03.12.2013.

Pour: DUCK PRIVATE S.A. SPF

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélie Katola / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013168876/15.

(130205895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Energreen Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 171.601.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 novembre 2013 que:

- Monsieur Michele CANEPA, et Monsieur Carlo CIVELLI ont démissionné de leurs fonctions de gérants.

- L'assemblée décide de nommer en leurs remplacements Monsieur Alessio ROCCHI, né à Rome (Italie) le 07 juillet 1972 et domicilié Via San Rocco, 12, I-20135 à Milan (Italie) est nommé gérant de la société et Monsieur Gian Luca BALLERO DALLA DEA, né à Lavagna (Italie) le 26 décembre 1971 et domicilié Via Assarotti, 15, I-16122 à Gênes (Italie) est nommé gérant de la société. Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale de 2016.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013168886/15.

(130206261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Enesco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: NOK 8.156.185,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 155.312.

—
Par résolutions prises en date du 18 novembre 2013, les associés ont accepté la démission de Daniel Mytnik, avec adresse au 33, King Street, SW1Y 6RJ Londres, Royaume-Uni de son mandat de gérant, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Référence de publication: 2013168887/12.

(130205991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Equity Index Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 164.151.

—
EXTRAIT

En date du 30 avril 2013, Lindisfarne Unit Trust, associé de la Société a remplacé son trustee State Street Trustees (Jersey) Limited par Sanne Trustee Services Limited.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2013.

Référence de publication: 2013168888/13.

(130205744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Ernst & Young Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 69.847.

—
EXTRAIT

La liste des signataires autorisés au 30 septembre 2013 de la Société a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2013.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2013168900/14.

(130205907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

**ERIC TRIOL CONSULTING, en abrégé ETC, Société à responsabilité limitée,
(anc. Cavalux S.à r.l.).**

Siège social: L-5752 Frisange, 23A, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 136.396.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 décembre 2013.
Pour copie conforme

Référence de publication: 2013168899/12.

(130205908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Enceladus Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 90.141.

Le dépôt rectificatif des comptes annuels au 31 décembre 2012, déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 4 novembre 2013, sous la référence L130186454, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 novembre 2013.

Référence de publication: 2013168897/12.

(130206331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Electricité Reiter et Grethen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9166 Mertzig, 7, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 91.596.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ELECTRICITE REITER ET GRETHEN S.A.

Référence de publication: 2013168896/10.

(130206281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Ekinox S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 51.423.

Le Bilan au 30.06.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013168895/10.

(130205650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Euro Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 76.618.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013168902/10.

(130206030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Econocom Location Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 82.134.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013168891/9.

(130205986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

European Media Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 171.774.

En date du 21 novembre 2013, l'associé unique Innova/5 L.P., avec siège social au 11-15, Seaton Place, JE4 0QH, St. Helier, a cédé la totalité de ses 12 500 parts sociales, de la manière suivante:

- 12,024 parts sociales à European Media Holding II S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, qui les acquiert.

- 476 parts sociales à European Media Holding III S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, qui les acquiert.

En conséquence, les associés de la société sont les suivants:

- European Media Holding II S.à r.l., précité, détient 12,024 parts sociales

- European Media Holding III S.à r.l., précité, détient 476 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2013.

Référence de publication: 2013168889/19.

(130205840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Edge I Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 181.415.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 03 décembre 2013 que HG Incorporations Limited, associé unique de la Société a transféré toutes ses parts sociales détenues dans la Société à:

- Rowan Nominees Limited, une société immatriculée au registre des sociétés d'Angleterre sous le numéro 00712898, ayant son siège social au 2, More London Riverside, SE1 2AP Londres, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 décembre 2013.

Référence de publication: 2013168881/15.

(130206288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

E.W.T. S.A., European Wine Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 77.657.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EUROPEAN WINE TRADING S.A. (E.W.T. S.A.)

Signature

Référence de publication: 2013168906/11.

(130206213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Econocom Location Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 82.134.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013168892/9.

(130205987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Edev, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 192.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 138.448.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 24 May 2013.

Mr. Andrew Homer

Responsable de Finance / Signataire Autorisée du Conseil

Référence de publication: 2013168880/13.

(130205928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Etincelle Private S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 159.880.

—
Les comptes annuels au 30.06.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 12 2013.

Pour: ETINCELLE PRIVATE S.A. SPF

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélie Katola / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013168901/15.

(130205900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Eurotrust, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 86.381.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal d'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement du 15 octobre 2013, que ladite assemblée a décidé à l'unanimité

- Que Monsieur Romain SCHUMACHER, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 33, Allée Scheffer a été appelé aux fonctions d'administrateur avec effet au 15 octobre 2013, et que son mandat s'achève à l'assemblée générale annuelle ordinaire de 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2013.

Denis DADASHEV

Le mandataire

Référence de publication: 2013168908/17.

(130205723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Chimera S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 71.511.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013168838/9.

(130206325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Edgewater S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 22.334.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013168893/9.

(130206305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Edgewater S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 22.334.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013168894/9.

(130206306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Excelsius Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 148.962.

Par la présente, je vous remets ma démission en qualité d'administrateur de votre société et cela avec effet immédiat.
Luxembourg, le 25 octobre 2013. P. Vanhoute.

Référence de publication: 2013168911/9.

(130205917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

EYE-T S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6850 Manternach, 2C, op der Gare.

R.C.S. Luxembourg B 101.352.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013168912/9.

(130206267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Fiduciaire ABACUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6619 Wasserbillig, 7, rue Roger Streff.

R.C.S. Luxembourg B 63.456.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013168913/9.

(130206062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Hydra Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 45.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 177.431.

In the year two thousand and thirteen, on twenty-third of October.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Hydra Luxembourg Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) with registered office at 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary dated 21 May 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1648 of 10 July 2013 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-177431 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not been previously amended.

The meeting was declared open at 4.00 p.m. by Arlette Siebenaler, with professional address in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Solange Wolter, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Erik-Jan Schoop, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1 To re-denominate the existing one million two hundred and forty one thousand (1,241,000) ordinary shares: one thousand (1,000) class A shares, one thousand (1,000) class B shares, one thousand (1,000) class C shares, one thousand (1,000) class D shares, one thousand (1,000) class E shares, one thousand (1,000) class F shares, one thousand (1,000) class G shares, one thousand (1,000) class H shares and one thousand (1,000) class I shares, into one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) ordinary shares.

2 To reclassify all one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) ordinary shares into nine (9) new classes of share namely class A1 shares, class B1 shares, class C1 shares, class D1 shares, class E1 shares, class F1 shares, class G1 shares, class H1 shares and Class I1 shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01).

3 To increase the corporate capital of the Company by an amount of thirty two thousand five hundred euro (EUR 32,500.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to forty five thousand euro (EUR 45,000.-).

4 To create new class shares, namely the class A2 shares, the class B2 shares, the class C2 shares, the class D2 shares, class E2 shares, class F2 shares, class G2 shares, class H2 shares, class I2 shares and the class J shares and to issue two hundred twenty two thousand six hundred seventy four (222,674) new class A1 shares, forty four thousand six hundred eighty seven (44,687) new class A2 shares, two hundred twenty two thousand six hundred seventy four (222,674) new class B1 shares, forty four thousand six hundred eighty seven (44,687) new class B2 shares, two hundred twenty two thousand six hundred seventy four (222,674) new class C1 shares, forty four thousand six hundred eighty seven (44,687) new class C2 shares, two hundred twenty two thousand six hundred seventy four (222,674) new class D1 shares, forty four thousand six hundred eighty seven (44,687) new class D2 shares, two hundred twenty two thousand six hundred seventy five (222,675) new class E1 shares, forty four thousand six hundred eighty eight (44,688) new Class E2 shares, two hundred twenty two thousand six hundred seventy five (222,675) new class F1 shares, forty four thousand six hundred eighty eight (44,688) new Class F2 shares, two hundred twenty two thousand six hundred seventy five (222,675) new class G1 shares, forty four thousand six hundred eighty eight (44,688) new Class G2 shares, two hundred twenty two thousand six hundred seventy five (222,675) new class H1 shares, forty four thousand six hundred eighty eight (44,688) new Class H2 shares, seven hundred forty eight thousand six hundred four (748,604) new class I1 shares, one hundred nine thousand six hundred ninety two (109,692) new Class I2 shares and two hundred fifty two thousand eight hundred eight (252,808) new class J shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, having the same rights and privileges as the existing shares unless otherwise provided in the articles of association.

5 To accept subscription for these new shares, with payment of a share premium in a total amount of four million four hundred fifty five thousand euro (EUR 4,455,000.-) and to accept full payment for these new shares by a contribution in kind.

6 To amend and restate the articles of incorporation of the Company so as to reflect the foregoing proposed resolutions and, in particular, the rights and privileges attached to each class of shares.

7 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders,

the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to re-denominate the existing one million two hundred and forty one thousand (1,241,000) ordinary shares, one thousand (1,000) class A shares, one thousand (1,000) class B shares, one thousand (1,000) class C shares, one thousand (1,000) class D shares, one thousand (1,000) class E shares, one thousand (1,000) class F shares, one thousand (1,000) class G shares, one thousand (1,000) class H shares and one thousand (1,000) class I shares, into one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) ordinary shares.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to reclassify all one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) ordinary shares into nine (9) new classes of share namely class A1 shares, class B1 shares, class C1 shares, class D1 shares, class E1 shares, class F1 shares, class G1 shares, class H1 shares and Class I1 shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01), which are all held as follows:

Shareholders	Number and Class shares
Hydra Luxembourg Investments S.à r.l.	138,888 Class A1 shares
	138,888 Class B1 shares
	138,888 Class C1 shares
	138,888 Class D1 shares
	138,888 Class E1 shares
	138,888 Class F1 shares
	138,888 Class G1 shares
	138,888 Class H1 shares
	138,896 Class I1 shares

Third resolution

The general meeting of shareholders resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of thirty two thousand five hundred euro (EUR 32,500.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to forty five thousand euro (EUR 45,000.-).

Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolved to create new class shares, namely the class A2 shares, the class B2 shares, the class C2 shares, the class D2 shares, class E2 shares, class F2 shares, class G2 shares, class H2 shares, class I2 shares and the class J shares and to two hundred twenty two thousand six hundred seventy four (222,674) new class A1 shares, forty four thousand six hundred eighty seven (44,687) new class A2 shares, two hundred twenty two thousand six hundred seventy four (222,674) new class B1 shares, forty four thousand six hundred eighty seven (44,687) new class B2 shares, two hundred twenty two thousand six hundred seventy four (222,674) new class C1 shares, forty four thousand six hundred eighty seven (44,687) new class C2 shares, two hundred twenty two thousand six hundred seventy four (222,674) new class D1 shares, forty four thousand six hundred eighty seven (44,687) new class D2 shares, two hundred twenty two thousand six hundred seventy five (222,675) new class E1 shares, forty four thousand six hundred eighty eight (44,688) new Class E2 shares, two hundred twenty two thousand six hundred seventy five (222,675) new class F1 shares, forty four thousand six hundred eighty eight (44,688) new Class F2 shares, two hundred twenty two thousand six hundred seventy five (222,675) new class G1 shares, forty four thousand six hundred eighty eight (44,688) new Class G2 shares, two hundred twenty two thousand six hundred seventy five (222,675) new class H1 shares, forty four thousand six hundred eighty eight (44,688) new Class H2 shares, seven hundred forty eight thousand six hundred four (748,604) new class I1 shares, one hundred nine thousand six hundred ninety two (109,692) new Class I2 shares and two hundred fifty two thousand eight hundred eight (252,808) new class J shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, having the same rights and privileges as the existing shares unless otherwise provided in the articles of association

Subscription - Payment

Thereupon appeared

1. Hydra Luxembourg Investments S.a r.l., a private limited liability company governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twenty-five thousand euro (EUR 25,000) with registered office at 15 rue Edward Steichen, L-2540

Luxembourg and whose registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies is pending (the "Subscriber 1"), represented by Erik-Jan Schoop, by virtue of a proxy given under private seal, which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Subscriber 1 declared to subscribe for two hundred twenty thousand five hundred fifteen (220,515) new class A1 shares, two hundred twenty thousand five hundred fifteen (220,515) new class B1 shares, two hundred twenty thousand five hundred fifteen (220,515) new class C1 shares, two hundred twenty thousand five hundred fifteen (220,515) new class D1 shares, two hundred twenty thousand five hundred sixteen (220,516) new class E1 shares, two hundred twenty thousand five hundred sixteen (220,516) new class F1 shares, two hundred twenty thousand five hundred sixteen (220,516) new class G1 shares, two hundred twenty thousand five hundred sixteen (220,516) new class H1 shares and seven hundred forty three thousand and fifty seven (743,057) new class I1 shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, with payment of a share premium in a total amount of three million seven hundred nineteen thousand six hundred nine euro nineteen euro cent (EUR 3,719,609.19) and to fully pay for these shares by a contribution in kind consisting of a receivable in the total amount of three million seven hundred forty four thousand six hundred eighty one euro (EUR 3,744,681) (the "Contribution 1").

Proof of the ownership by the Subscriber 1 of the Contribution 1 has been given to the undersigned notary.

The Subscriber 1 declared that the Contribution 1 is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution 1 to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution 1 to the Company.

2. Appleby Trust (Jersey) Limited in its capacity as trustee of The Hydra Employee Benefit Trust whose registered office is at 13-14 Esplanade, St. Helier, Jersey JE1 1BD, Channel Islands (the "Subscriber 2").

The Subscriber 2 declared to subscribe for seven thousand eighteen (7,018) new class A2 shares, seven thousand eighteen (7,018) new class B2 shares, seven thousand eighteen (7,018) new class C2 shares, seven thousand eighteen (7,018) new class D2 shares, seven thousand nineteen (7,019) new Class E2 shares, seven thousand nineteen (7,019) new Class F2 shares, seven thousand nineteen (7,019) new Class G2 shares, seven thousand nineteen (7,019) new Class H2 shares, seventeen thousand two hundred twenty eight (17,228) new Class I2 shares and thirty nine thousand seven hundred three (39,703) new class J shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, with payment of a share premium in a total amount of one hundred eleven thousand nine hundred forty eight euro twenty one euro cent (EUR 111,948.21) and to fully pay for these shares by a contribution in kind consisting of a receivable in the total amount of one hundred thirteen thousand seventy nine euro (EUR 113,079) (the "Contribution 2").

Proof of the ownership by the Subscriber 2 of the Contribution 2 has been given to the undersigned notary.

The Subscriber 2 declared that the Contribution 2 is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution 1 to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution 2 to the Company.

3. Raanan Zilberman, residing at Ch des Grands Huttins 4, 1296 Coppet (the "Subscriber 3"), represented by Erik-Jan Schoop, by virtue of a proxy given under private seal, which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Subscriber 3 declared to subscribe for one thousand six hundred sixty nine (1,669) new class A1 shares, seventeen thousand eight hundred seventy five (17,875) new class A2 shares, one thousand six hundred sixty nine (1,669) new class B1 shares, seventeen thousand eight hundred seventy five (17,875) new class B2 shares, one thousand six hundred sixty nine (1,669) new class C1 shares, seventeen thousand eight hundred seventy five (17,875) new class C2 shares, one thousand six hundred sixty nine (1,669) new class D1 shares, seventeen thousand eight hundred seventy five (17,875) new class D2 shares, one thousand six hundred sixty nine (1,669) new class E1 shares, seventeen thousand eight hundred seventy five (17,875) new Class E2 shares, one thousand six hundred sixty nine (1,669) new class F1 shares, seventeen thousand eight hundred seventy five (17,875) new Class F2 shares, one thousand six hundred sixty nine (1,669) new class G1 shares, seventeen thousand eight hundred seventy five (17,875) new Class G2 shares, four thousand one thousand six hundred sixty nine (1,669) new class H1 shares, seventeen thousand eight hundred seventy five (17,875) new Class H2 shares, four thousand two hundred eighty nine (4,289) new class I1 shares, forty three thousand eight hundred sixty eight (43,868) new Class I2 shares and one hundred one thousand one hundred twenty six (101,126) new class J shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, with payment of a share premium in a total amount of three hundred two thousand five hundred seventy eight euro sixty five euro cent (EUR 302,578.65) and to fully pay for these shares by a contribution in kind consisting of a receivable in the total amount of three hundred five thousand six hundred thirty five euro (EUR 305,635) (the "Contribution 3").

Proof of the ownership by the Subscriber 3 of the Contribution 3 has been given to the undersigned notary.

The Subscriber 3 declared that the Contribution 3 is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution 1 to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution 3 to the Company.

4. Itamar Eder, residing at Zum Wisse Segel 17, 4144 Arlesheim, Switzerland (the "Subscriber 4").

The Subscriber 4 declared to subscribe for seventy four (74) new class A1 shares, two thousand one hundred and fifty-nine (2,159) new class A2 shares, seventy four (74) new class B1 shares, two thousand one hundred fifty nine (2,159) new class B2 shares, seventy four (74) new class C1 shares, two thousand one hundred fifty nine (2,159) new class C2 shares, seventy four (74) new class D1 shares, two thousand one hundred fifty nine (2,159) new class D2 shares, seventy four (74) new class E1 shares, two thousand one hundred fifty nine (2,159) new Class E2 shares, seventy four (74) new class F1 shares, two thousand one hundred fifty nine (2,159) new Class F2 shares, seventy four (74) new class G1 shares, two thousand one hundred fifty nine (2,159) new Class G2 shares, seventy four (74) new class H1 shares, two thousand one hundred fifty nine (2,159) new Class H2 shares, one hundred eighty nine (189) new class I1 shares, five thousand three hundred one (5,301) new Class I2 shares and twelve thousand two hundred sixteen (12,216) new class J shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, with payment of a share premium in a total amount of thirty five thousand two hundred fourteen euro thirty euro cents (EUR 35,214.30) and to fully pay for these shares by a contribution in kind consisting of a receivable in the total amount of thirty five thousand five hundred seventy euro (EUR 35,570) (the "Contribution 4").

Proof of the ownership by the Subscriber 4 of the Contribution 4 has been given to the undersigned notary.

The Subscriber 4 declared that the Contribution 4 is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution 4 to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution 4 to the Company.

5. Shirley Cohen, residing at Ch, Pré Marétan 11G, 1274 Grens, Switzerland (the "Subscriber 5").

The Subscriber 5 declared to subscribe for fifty four (54) new class A1 shares, one thousand seven hundred ninety nine (1,799) new class A2 shares, fifty four (54) new class B1 shares, one thousand seven hundred ninety nine (1,799) new class B2 shares, fifty four (54) new class C1 shares, one thousand seven hundred ninety nine (1,799) new class C2 shares, fifty four (54) new class D1 shares, one thousand seven hundred ninety nine (1,799) new class D2 shares, fifty four (54) new class E1 shares, one thousand seven hundred ninety nine (1,799) new Class E2 shares, fifty four (54) new class F1 shares, one thousand seven hundred ninety nine (1,799) new Class F2 shares, fifty four (54) new class G1 shares, one thousand seven hundred ninety nine (1,799), new Class G2 shares, fifty four (54) new class H1 shares, one thousand seven hundred ninety nine (1,799) new Class H2 shares, one hundred thirty eight (138) new class I1 shares, four thousand four hundred eighteen (4,418) new Class I2 shares and ten thousand one hundred eighty (10,180) new class J shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, with payment of a share premium in a total amount of twenty nine thousand two hundred sixty four euro forty euro cent (EUR 29,264.40) and to fully pay for these shares by a contribution in kind consisting of a receivable in the total amount of twenty nine thousand five hundred sixty euro (EUR 29,560) (the "Contribution 5").

Proof of the ownership by the Subscriber 5 of the Contribution 5 has been given to the undersigned notary.

The Subscriber 5 declared that the Contribution 5 is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution 5 to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution 5 to the Company.

6. Yaron Eraz, residing at Rue du Centre 42A. 1025 Saint Sulpice, Switzerland (the "Subscriber 6").

The Subscriber 6 declared to subscribe for seventy eight (78) new class A1 shares, one thousand seven hundred ninety nine (1,799) new class A2 shares, seventy eight (78) new class B1 shares, one thousand seven hundred ninety nine (1,799) new class B2 shares, seventy eight (78) new class C1 shares, one thousand seven hundred ninety nine (1,799) new class C2 shares, seventy eight (78) new class D1 shares, one thousand seven hundred ninety nine (1,799) new class D2 shares, seventy eight (78) new class E1 shares, one thousand seven hundred ninety nine (1,799) new Class E2 shares, seventy eight (78) new class F1 shares, one thousand seven hundred ninety nine (1,799) new Class F2 shares, seventy eight (78) new class G1 shares, one thousand seven hundred ninety nine (1,799), new Class G2 shares, seventy eight (78) new class H1 shares, one thousand seven hundred ninety nine (1,799) new Class H2 shares, two hundred one (201) new class I1 shares, four thousand four hundred eighteenth (4,418) new Class I2 shares and ten thousand one hundred eighty (10,180) new class J shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, with payment of a share premium in a total amount of twenty nine thousand five hundred sixteen euro eighty five euro cent (EUR 29,516.85) and to fully pay for these shares by a contribution in kind consisting of a receivable in the total amount of twenty nine thousand eight hundred fifteen euro (EUR 29,815) (the "Contribution 6").

Proof of the ownership by the Subscriber 6 of the Contribution 6 has been given to the undersigned notary.

The Subscriber 6 declared that the Contribution 6 is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution 6 to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution 6 to the Company.

7. Olivier Plouvin, residing at Rue du Lac 12, 1814 La Tour de Peilz, Switzerland (the "Subscriber 7").

The Subscriber 7 declared to subscribe for thirty one (31) new class A1 shares, one thousand four hundred forty (1,440) new class A2 shares, thirty one (31) new class B1 shares, one thousand four hundred forty (1,440) new class B2

shares, thirty one (31) new class C1 shares, one thousand four hundred forty (1,440) new class C2 shares, thirty one (31) new class D1 shares, one thousand four hundred forty (1,440) new class D2 shares, thirty one (31) new class E1 shares, one thousand four hundred forty (1,440) new Class E2 shares, thirty one (31) new class F1 shares, one thousand four hundred forty (1,440) new Class F2 shares, thirty one (31) new class G1 shares, one thousand four hundred forty (1,440) new Class G2 shares, thirty one (31) new class H1 shares, one thousand four hundred forty (1,440) new Class H2 shares, seventy nine (79) new class I1 shares, three thousand five hundred thirty four (3,534) new Class I2 shares and eight thousand one hundred forty four (8,144) new class J shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, with payment of a share premium in a total amount of twenty three thousand two hundred eighty nine euro seventy five euro cent (EUR 23,289.75) and to fully pay for these shares by a contribution in kind consisting of a receivable in the total amount of twenty three thousand five hundred twenty five euro (EUR 23,525) (the "Contribution 7").

Proof of the ownership by the Subscriber 7 of the Contribution 7 has been given to the undersigned notary.

The Subscriber 7 declared that the Contribution 7 is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution 7 to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution 7 to the Company.

8. Pierre Torbey, residing at 580 chemin du château 01220 Divonne-les-Bains, France (the "Subscriber 8").

The Subscriber 8 declared to subscribe for nine hundred (900) new Class A2 shares, nine hundred (900) new Class B2 shares, nine hundred (900) new Class C2 shares, nine hundred (900) new Class D2 shares, nine hundred (900) new Class E2 shares, nine hundred (900) new Class F2 shares, nine hundred (900) new Class G2 shares, nine hundred (900) new Class H2 shares, two thousand two hundred nine (2,209) new Class I2 shares and five thousand ninety (5,090) new Class J shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, with payment of a share premium in a total amount of fourteen thousand three hundred fifty four euro one euro cent (EUR 14,354.01) and to fully pay for these shares by a contribution in kind consisting of a receivable in the total amount of fourteen thousand four hundred ninety nine euro (EUR 14,499) (the "Contribution 8").

Proof of the ownership by the Subscriber 8 of the Contribution 8 has been given to the undersigned notary.

The Subscriber 8 declared that the Contribution 8 is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution 8 to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution 8 to the Company.

9. Guy Toibin, residing at 8th Bat Hen st. Tel-Mond, 40600, Israel (the "Subscriber 9").

The Subscriber 9 declared to subscribe for nine hundred (900) new Class A2 shares, nine hundred (900) new Class B2 shares, nine hundred (900) new Class C2 shares, nine hundred (900) new Class D2 shares, nine hundred (900) new Class E2 shares, nine hundred (900) new Class F2 shares, nine hundred (900) new Class G2 shares, nine hundred (900) new Class H2 shares, two thousand two hundred nine (2,209) new Class I2 shares and five thousand ninety (5,090) new Class J shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, with payment of a share premium in a total amount of fourteen thousand three hundred fifty four euro one euro cent (EUR 14,354.01) and to fully pay for these shares by a contribution in kind consisting of a receivable in the total amount of fourteen thousand four hundred ninety nine euro (EUR 14,499) (the "Contribution 9").

Proof of the ownership by the Subscriber 9 of the Contribution 9 has been given to the undersigned notary.

The Subscriber 9 declared that the Contribution 9 is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution 9 to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution 9 to the Company.

10. Yariv Shapira, residing at C/o A.R. Shapiro Engineering LTD, Zamir 39, Hod Hasharon 45350, Israel (the "Subscriber 10").

The Subscriber 10 declared to subscribe for ninety two (92) new class A1 shares, one thousand nine hundred seventy nine (1,979) new class A2 shares, ninety two (92) new class B1 shares, one thousand nine hundred seventy nine (1,979) new class B2 shares, ninety two (92) new class C1 shares, one thousand nine hundred seventy nine (1,979) new class C2 shares, ninety two (92) new class D1 shares, one thousand nine hundred seventy nine (1,979) new class D2 shares, ninety two (92) new class E1 shares, one thousand nine hundred seventy nine (1,979) new Class E2 shares, ninety two (92) new class F1 shares, one thousand nine hundred seventy nine (1,979) new Class F2 shares, ninety two (92) new class G1 shares, one thousand nine hundred seventy nine (1,979) new Class G2 shares, ninety two (92) new class H1 shares, one thousand nine hundred seventy nine (1,979) new Class H2 shares, two hundred thirty six (236) new class I1 shares, one thousand eight hundred seventy nine (1,879) new Class I2 shares and eleven thousand one hundred ninety eight (11,198) new class J shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, with payment of a share premium in a total amount of thirty two thousand five hundred thirty two euro thirty nine euro cent (EUR 32,532.39) and to fully pay for these shares by a contribution in kind consisting of a receivable in the total amount of thirty two thousand eight hundred sixty one euro (EUR 32,861) (the "Contribution 10").

Proof of the ownership by the Subscriber 10 of the Contribution 10 has been given to the undersigned notary.

The Subscriber 10 declared that the Contribution 10 is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution 10 to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution 10 to the Company.

11. Jean-Marc Bolinger, residing at 4 Learmonth Terrace, Edinburgh, EH4 1PQ (the "Subscriber 11").

The Subscriber 11 declared to subscribe for thirty six (36) new class A1 shares, one thousand seven hundred ninety nine (1,799) new class A2 shares, thirty six (36) new class B1 shares, one thousand seven hundred ninety nine (1,799) new class B2 shares, thirty six (36) new class C1 shares, one thousand seven hundred ninety nine (1,799) new class C2 shares, thirty six (36) new class D1 shares, one thousand seven hundred ninety nine (1,799) new class D2 shares, thirty six (36) new class E1 shares, one thousand seven hundred ninety nine (1,799) new Class E2 shares, thirty six (36) new class F1 shares, one thousand seven hundred ninety nine (1,799) new Class F2 shares, thirty six (36) new class G1 shares, one thousand seven hundred ninety nine (1,799), new Class G2 shares, thirty six (36) new class H1 shares, one thousand seven hundred ninety nine (1,799) new Class H2 shares, ninety three (93) new class I1 shares, four thousand four hundred eighteen (4,418) new Class I2 shares and ten thousand one hundred eighty (10,180) new class J shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, with payment of a share premium in a total amount of twenty nine thousand seventy seven euro twenty nine euro cent (EUR 29,077.29) and to fully pay for these shares by a contribution in kind consisting of a receivable in the total amount of twenty nine thousand three hundred seventy one euro (EUR 29,371) (the "Contribution 11").

Proof of the ownership by the Subscriber 11 of the Contribution 11 has been given to the undersigned notary.

The Subscriber 11 declared that the Contribution 11 is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution 11 to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution 11 to the Company.

12. Nicolas Milesi, residing at 21, rue de Clichy, 75009 Paris, France (the "Subscriber 12").

The Subscriber 12 declared to subscribe for nineteen (19) new class A1 shares, one thousand six hundred twenty (1,620) new class A2 shares, nineteen (19) new class B1 shares, one thousand six hundred twenty (1,620) new class B2 shares, nineteen (19) new class C1 shares, one thousand six hundred twenty (1,620) new class C2 shares, nineteen (19) new class D1 shares, one thousand six hundred twenty (1,620) new class D2 shares, nineteen (19) new class E1 shares, one thousand six hundred twenty (1,620) new Class E2 shares, nineteen (19) new class F1 shares, one thousand six hundred twenty (1,620) new Class F2 shares, nineteen (19) new class G1 shares, one thousand six hundred twenty (1,620) new Class G2 shares, nineteen (19) new class H1 shares, one thousand six hundred twenty (1,620) new Class H2 shares, forty nine (49) new class I1 shares, three thousand nine hundred seventy six (3,976) new Class I2 shares and nine thousand one hundred and sixty-two (9,162) new class J shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, with payment of a share premium in a total amount of twenty six thousand thirty six euro one euro cent (EUR 26,036.01) to fully pay for these shares by a contribution in kind consisting of a receivable in the total amount of twenty six thousand two hundred ninety nine euro (EUR 26,299) (the "Contribution 12").

Proof of the ownership by the Subscriber 12 of the Contribution 12 has been given to the undersigned notary.

The Subscriber 12 declared that the Contribution 12 is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution 12 to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution 12 to the Company.

13. Antonio Alarcon Alzugaray, residing at Plaza San Gregorio Taumaturgo 2, 08021 Barcelona, Spain (the "Subscriber 13").

The Subscriber 13 declared to subscribe for fifty three (53) new class A1 shares, one thousand seven hundred ninety nine (1,799) new class A2 shares, fifty three (53) new class B1 shares, one thousand seven hundred ninety nine (1,799) new class B2 shares, fifty three (53) new class C1 shares, one thousand seven hundred ninety nine (1,799) new class C2 shares, fifty three (53) new class D1 shares, one thousand seven hundred ninety nine (1,799) new class D2 shares, fifty three (53) new class E1 shares, one thousand seven hundred ninety nine (1,799) new Class E2 shares, fifty three (53) new class F1 shares, one thousand seven hundred ninety nine (1,799) new Class F2 shares, fifty three (53) new class G1 shares, one thousand seven hundred ninety nine (1,799), new Class G2 shares, fifty three (53) new class H1 shares, one thousand seven hundred ninety nine (1,799) new Class H2 shares, one hundred thirty five (135) new class I1 shares, four thousand four hundred eighteen (4,418) new Class I2 shares and ten thousand one hundred eighty (10,180) new class J shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, with payment of a share premium in a total amount of twenty nine thousand two hundred fifty three euro fifty one euro cent (EUR 29,253.51) to fully pay for these shares by a contribution in kind consisting of a receivable in the total amount of twenty nine thousand five hundred forty nine euro (EUR 29,549) (the "Contribution 13").

Proof of the ownership by the Subscriber 13 of the Contribution 13 has been given to the undersigned notary.

The Subscriber 13 declared that the Contribution 13 is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution 13 to the Company without restriction or

limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution 13 to the Company.

14. Veit Seerman, residing at Zum Lb'hrhof, 1 47877, Willich, Germany (the "Subscriber 14").

The Subscriber 14 declared to subscribe for thirty one (31) new class A1 shares, one thousand six hundred twenty (1,620) new class A2 shares, thirty one (31) new class B1 shares, one thousand six hundred twenty (1,620) new class B2 shares, thirty one (31) new class C1 shares, one thousand six hundred twenty (1,620) new class C2 shares, thirty one (31) new class D1 shares, one thousand six hundred twenty (1,620) new class D2 shares, thirty one (31) new class E1 shares, one thousand six hundred twenty (1,620) new Class E2 shares, thirty one (31) new class F1 shares, one thousand six hundred twenty (1,620) new Class F2 shares, thirty one (31) new class G1 shares, one thousand six hundred twenty (1,620) new Class G2 shares, thirty one (31) new class H1 shares, one thousand six hundred twenty (1,620) new Class H2 shares, eighty one (81) new class I1 shares, three thousand nine hundred seventy six (3,976) new Class I2 shares and nine thousand one hundred sixty two (9,162) new class J shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, with payment of a share premium in a total amount of twenty six thousand one hundred sixty two euro seventy three euro cent (EUR 26,162.73) and to fully pay for these shares by a contribution in kind consisting of a receivable in the total amount of twenty six thousand four hundred twenty seven euro (EUR 26,427) (the "Contribution 14").

Proof of the ownership by the Subscriber 14 of the Contribution 14 has been given to the undersigned notary.

The Subscriber 14 declared that the Contribution 14 is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution 14 to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution 14 to the Company.

15. Brian Macpherson, residing at 6 Home Farm Steading, Erskine Ferry Road, Bishopston, Renfrewshire PA7 5DF, Scotland (the "Subscriber 15").

The Subscriber 15 declared to subscribe for nine hundred (900) new Class A2 shares, nine hundred (900) new Class B2 shares, nine hundred (900) new Class C2 shares, nine hundred (900) new Class D2 shares, nine hundred (900) new Class E2 shares, nine hundred (900) new Class F2 shares, nine hundred (900) new Class G2 shares, nine hundred (900) new Class H2 shares, two thousand two hundred nine (2,209) new Class I2 shares and five thousand ninety (5,090) new Class J shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, with payment of a share premium in a total amount of fourteen thousand three hundred fifty four euro one euro cent (EUR 14,354.01) and to fully pay for these shares by a contribution in kind consisting of a receivable in the total amount of fourteen thousand four hundred ninety nine euro (EUR 14,499) (the "Contribution 15").

Proof of the ownership by the Subscriber 15 of the Contribution 15 has been given to the undersigned notary.

The Subscriber 16 declared that the Contribution 15 is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution 15 to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution 15 to the Company.

16. Pascal Despraz, residing at Av. Des Cerisiers 39a, 1009 Pully (the "Subscriber 16").

The Subscriber 16 declared to subscribe for seven hundred twenty (720) new Class A2 shares, seven hundred twenty (720) new Class B2 shares, seven hundred twenty (720) new Class C2 shares, seven hundred twenty (720) new Class D2 shares, seven hundred twenty (720) new Class E2 shares, seven hundred twenty (720) new Class F2 shares, seven hundred twenty (720) new Class G2 shares, seven hundred twenty (720) new Class H2 shares, one thousand seven hundred sixty seven (1,767) new Class I2 shares and four thousand seventy one (4,071) new Class J shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, with payment of a share premium in a total amount of eleven thousand four hundred eighty two euro two euro cent (EUR 11,482.02) and to fully pay for these shares by a contribution in kind consisting of a receivable in the total amount of eleven thousand five hundred ninety eight euro (EUR 11,598) (the "Contribution 16").

Proof of the ownership by the Subscriber 16 of the Contribution 16 has been given to the undersigned notary.

The Subscriber 16 declared that the Contribution 16 is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution 16 to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution 16 to the Company.

17. Naveen Singh, residing at Upenu iela 15-26C, Riga, LV-1084, Latvia (the "Subscriber 17"), collectively referred with the Subscriber 1, the Subscriber 2, the Subscriber 3, the Subscriber 4, the Subscriber 5, the Subscriber 6, the Subscriber 7, the Subscriber 8, the Subscriber 9, the Subscriber 10, the Subscriber 11, the Subscriber 12, the Subscriber 13, the Subscriber 14, the Subscriber 15 and the Subscriber 16 as the "Subscribers").

The Subscriber 17 declared to subscribe for twenty two (22) new class A1 shares, three hundred sixty (360) new class A2 shares, twenty two (22) new class B1 shares, three hundred sixty (360) new class B2 shares, twenty two (22) new class C1 shares, three hundred sixty (360) new class C2 shares, twenty two (22) new class D1 shares, three hundred sixty (360) new class D2 shares, twenty two (22) new class E1 shares, three hundred sixty (360) new Class E2 shares, twenty two (22) new class F1 shares, three hundred sixty (360) new Class F2 shares, twenty two (22) new class G1

shares, three hundred sixty (360) new Class G2 shares, twenty two (22) new class H1 shares, three hundred sixty (360) new Class H2 shares, fifty seven (57) new class I1 shares, eight hundred eighty four (884) new Class I2 shares and two thousand thirty six (2,036) new class J shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, with payment of a share premium in a total amount of five thousand nine hundred seventy two euro sixty seven euro cent (EUR 5,972.67) and to fully pay for these shares by a contribution in kind consisting of a receivable in the total amount of six thousand thirty three euro (EUR 6,033) (the "Contribution 17").

Proof of the ownership by the Subscriber 17 of the Contribution 17 has been given to the undersigned notary.

The Subscriber 17 declared that the Contribution 17 is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution 17 to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution 17 to the Company.

The Subscriber 2. and the Subscribers 4. to 17. are here represented by Erik-Jan Schoop, prenamed, by virtue of a general proxy, which proxy, signed by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Subscribers further stated that a report has been drawn up by the managers of the Company wherein the Contribution is described and valued (the "Report"), which Report after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The conclusions of that Report read as follows:

«Based on the valuation methodology above described, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and nominal value to two hundred twenty two thousand six hundred seventy four (222,674) new class A1 shares, forty four thousand six hundred eighty seven (44,687) new class A2 shares, two hundred twenty two thousand six hundred seventy four (222,674) new class B1 shares, forty four thousand six hundred eighty seven (44,687) new class B2 shares, two hundred twenty two thousand six hundred seventy four (222,674) new class C1 shares, forty four thousand six hundred eighty seven (44,687) new class C2 shares, two hundred twenty two thousand six hundred seventy four (222,674) new class D1 shares, forty four thousand six hundred eighty seven (44,687) new class D2 shares, two hundred twenty two thousand six hundred seventy five (222,675) new class E1 shares, forty four thousand six hundred eighty eight (44,688) new Class E2 shares, two hundred twenty two thousand six hundred seventy five (222,675) new class F1 shares, forty four thousand six hundred eighty eight (44,688) new Class F2 shares, two hundred twenty two thousand six hundred seventy five (222,675) new class G1 shares, forty four thousand six hundred eighty eight (44,688) new Class G2 shares, two hundred twenty two thousand six hundred seventy five (222,675) new class H1 shares, forty four thousand six hundred eighty eight (44,688) new Class H2 shares, seven hundred forty eight thousand six hundred four (748,604) new class I1 shares, one hundred nine thousand six hundred ninety two (109,692) new Class I2 shares and two hundred fifty two thousand eight hundred eight (252,808) new class J shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, to be issued with a total share premium of four million four hundred fifty five thousand euro (EUR 4,455,000.00).»

Fifth resolution

The general meeting of shareholders resolved to accept said subscription and payment and to allot two hundred twenty two thousand six hundred seventy four (222,674) new class A1 shares, forty four thousand six hundred eighty seven (44,687) new class A2 shares, two hundred twenty two thousand six hundred seventy four (222,674) new class B1 shares, forty four thousand six hundred eighty seven (44,687) new class B2 shares, two hundred twenty two thousand six hundred seventy four (222,674) new class C1 shares, forty four thousand six hundred eighty seven (44,687) new class C2 shares, two hundred twenty two thousand six hundred seventy four (222,674) new class D1 shares, forty four thousand six hundred eighty seven (44,687) new class D2 shares, two hundred twenty two thousand six hundred seventy five (222,675) new class E1 shares, forty four thousand six hundred eighty eight (44,688) new Class E2 shares, two hundred twenty two thousand six hundred seventy five (222,675) new class F1 shares, forty four thousand six hundred eighty eight (44,688) new Class F2 shares, two hundred twenty two thousand six hundred seventy five (222,675) new class G1 shares, forty four thousand six hundred eighty eight (44,688) new Class G2 shares, two hundred twenty two thousand six hundred seventy five (222,675) new class H1 shares, forty four thousand six hundred eighty eight (44,688) new Class H2 shares, seven hundred forty eight thousand six hundred four (748,604) new class I1 shares, one hundred nine thousand six hundred ninety two (109,692) new Class I2 shares and two hundred fifty two thousand eight hundred eight (252,808) new class J shares according to the above mentioned subscription.

Sixth resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend and restate the articles of incorporation of the Company so as to reflect the foregoing proposed resolutions and, in particular, the rights and privileges attached to each class of shares, which will read as follows:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of "Hydra Luxembourg Holdings S.à r.l.".

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 28 of the Articles of Incorporation.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at forty five thousand euro (EUR 45,000.-) divided into:

- Three hundred sixty one thousand five hundred sixty two (361,562) class A1 shares (the "Class A1 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- Forty four thousand six hundred eighty seven (44,687) class A2 shares (the "Class A2 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- Three hundred sixty one thousand five hundred sixty two (361,562) class B1 shares (the "Class B1 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- Forty four thousand six hundred eighty seven (44,687) class B2 shares (the "Class B2 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- Three hundred sixty one thousand five hundred sixty two (361,562) class C1 shares (the "Class C1 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- Forty four thousand six hundred eighty seven (44,687) class C2 shares (the "Class C2 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- Three hundred sixty one thousand five hundred sixty two (361,562) class D1 shares (the "Class D1 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- Forty four thousand six hundred eighty seven (44,687) class D2 shares (the "Class D2 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- Three hundred sixty one thousand five hundred sixty three (361,563) class E1 shares (the "Class E1 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- Forty four thousand six hundred eighty eight (44,688) class E2 shares (the "Class E2 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

- Three hundred sixty one thousand five hundred sixty three (361,563) class F1 shares (the "Class F1 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- Forty four thousand six hundred eighty eight (44,688) class F2 shares (the "Class F2 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- Three hundred sixty one thousand five hundred sixty three (361,563) class G1 shares (the "Class G1 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- Forty four thousand six hundred eighty eight (44,688) class G2 shares (the "Class G2 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- Three hundred sixty one thousand five hundred sixty three (361,563) class H1 shares (the "Class H1 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- Forty four thousand six hundred eighty eight (44,688) class H2 shares (the "Class H2 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- Eight hundred eighty seven thousand five hundred (887,500) class I1 shares (the "Class I1 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- One hundred nine thousand six hundred ninety two (109,692) class I2 shares (the "Class I2 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- Two hundred fifty two thousand eight hundred eight (252,808) class J shares (the "Class J Shares" or the "Ratchet Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

Unless otherwise provided by in the Articles of Incorporation, the Class A1 Shares, the Class B1 Shares, the Class C1 Shares, the Class D1 Shares, the Class E1 Shares, the Class F1 Shares, the Class G1 Shares, the Class H1 Shares and the Class I1 Shares shall be collectively referred to as the "Institutional Shares".

The Class A2 Shares, the Class B2 Shares, the Class C2 Shares, the Class D2 Shares, the Class E2 Shares, the Class F2 Shares, the Class G2 Shares, the Class H2 Shares and the Class I2 Shares shall be collectively referred to as the "Management Shares".

For the purposes of article 7:

The Class A1 Shares and the Class A2 Shares shall together be referred to as the "Class A Shares".

The Class B1 Shares and the Class B2 Shares shall together be referred to as the "Class B Shares".

The Class C1 Shares and the Class C2 Shares shall together be referred to as the "Class C Shares".

The Class D1 Shares and the Class D2 Shares shall together be referred to as the "Class D Shares".

The Class E1 Shares and the Class E2 Shares shall together be referred to as the "Class E Shares".

The Class F1 Shares and the Class F2 Shares shall together be referred to as the "Class F Shares".

The Class G1 Shares and the Class G2 Shares shall together be referred to as the "Class G Shares".

The Class H1 Shares and the Class H2 Shares shall together be referred to as the "Class H Shares".

The Class I1 Shares and the Class I2 Shares shall together be referred to as the "Class I Shares".

The Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares, the Class I Shares and the Ratchet Shares shall together be referred to as the "Classes of Shares" and each a "Class of Shares".

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any Classes of Share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Class of Shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the Legal Reserve (as defined below), provided that any such repurchase or distribution out of the share premium may only benefit such Classes of Shares on which the relevant premium has originally been paid. Upon the issue of new Classes of Shares, the Company may, out of share premium paid-in on such Classes of Shares, allot ten per cent (10%) of the nominal value of the newly issued Classes of Shares to the reserve required by law (the "Legal Reserve") in order to ensure that the Legal Reserve amounts at all time to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company in accordance with the Laws.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Furthermore the shareholders may not transfer their Classes of Shares as otherwise permitted under any shareholders' agreement entered into between the Company and its shareholders from time to time. Any transfer of shares in breach of the Articles of Incorporation and/or any shareholders' agreement to which the Company is a party from time to time shall be unenforceable against the Company.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire Class of Shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such Class of Shares. In the case of a repurchase and cancellation of a whole Class of Shares, such repurchase and cancellation of shares shall be made in the alphabetical order (starting from the Class A Shares until the Class I Shares which shall for these purposes be combined upon Exit with the Ratchet Shares).

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (in the order provided for above) such Class of Shares gives right to the holders thereof to a portion of the Available Amount (but limited to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of the Classes of Shares to be repurchased shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each share of the relevant class held by them which is repurchased and cancelled.

The Cancellation Value Per Share shall be calculated (i) by dividing the Total Cancellation Amount attributed, pursuant to Article 27 or upon an Exit pursuant to any shareholders' agreement entered into between the Company and its shareholders from time to time, to the holders of the Institutional Shares to be repurchased and cancelled by the number of shares in issue of such Institutional Shares to be repurchased and cancelled and (ii) by dividing the Total Cancellation Amount attributed, pursuant to Articles 27 or upon an Exit pursuant to any shareholders' agreement entered into between the Company and its shareholders from time to time, to the holders of the Management Shares and the Ratchet Shares (where applicable) to be repurchased and cancelled by the number of shares in issue for such Management Shares and Ratchet Shares (when applicable) to be repurchased and cancelled.

The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board of Managers and approved by the General Meeting on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the classes from A to I (which shall for these purposes be combined upon Exit with the Ratchet Shares) shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the General Meeting of Shareholders by way of an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than the Available Amount.

Upon the repurchase and cancellation of the shares of the relevant class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

Available Amount means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholder would have been entitled to (i) the Remaining Dividend or Proceeds distribution according to Article 27 of the Articles of Incorporation or any shareholders' agreement entered into between the Company and its shareholders from time to time, increased by (i) freely distributable reserves, (ii) the amount of the premium and (iii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve (s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA= Available Amount

NP= net profits (including carried forward profits)

P= any freely distributable reserves and the premium

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled

L= losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles

Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of shares.

Unless specifically defined in these Articles of Incorporation, terms in Capitals used in this Article 7 shall have the meaning ascribed to them in any shareholders' agreement entered into between the Company and its shareholders from time to time.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The death, suspension of civil rights, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Managers, Auditors

Art. 9. Managers. The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers") or class B Managers (the "Class B Managers").

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person, including any Manager, to whom special power has been delegated by the Board of Managers, but only within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present or represented.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other, provided always that such conference call, videoconference or other similar means of communication is initiated from Luxembourg. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 13. Resolutions of the Managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 14. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Conflicts of Interest. If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Managers' Liability - Indemnification. No Manager commits itself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall (without any further documentation being required) indemnify any current Manager or previous Manager (in respect of the period in which they were a manager of the Company), officer or employee of the Company and shall procure that any current Manager or previous Manager (in respect of the period in which they were a manager of the Company), officer or employee of any other company of which the Company is a shareholder or creditor (directly or indirectly) shall be indemnified together with, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by them in connection with any action, suit or proceeding to which they may be made a party by reason of being or having been Manager, officer or employee of the Company, except (a) for damages in relation to matters as to which they shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct, and (b) with respect to any company incorporated under Israeli law, any damages caused due to breach of fiduciary duty of any manager, officer or employee toward such company, other than breach of fiduciary duty under the circumstance of Section 261(2) of the Israeli Companies Law 1999. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with damages covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct or with respect to any company incorporated under Israeli law, any damages caused due to breach of fiduciary duty of any manager, officer or employee toward such company, other than breach of fiduciary duty under the circumstance of Section 261(2) of the Israeli Companies Law 1999. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 17. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé), the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved statutory auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)), if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé) may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

Chapter IV. Shareholders

Art. 18. Powers of the Shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 19. General Meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall *mutatis mutandis* apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 20. Notice of General Meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 21. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxyholder.

Art. 22. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 23. Vote. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 24. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 25. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 26. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager(s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 27. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s).

In respect of each distribution of dividend, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- Unless otherwise provided in these Articles of Incorporation, each Ratchet Shares shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point sixty-five per cent (0.65%) per annum of the nominal value of such share (the "Ratchet Profit Entitlement"), then,

- each Class I Shares (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point sixty per cent (0.60%) per annum of the nominal value of such share, then,

- each Class H Shares (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point fifty-five per cent (0.55%) per annum of the nominal value of such share, then,

- each Class G Shares (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point fifty per cent (0.50%) per annum of the nominal value of such share, then,

- each Class F Shares (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point forty-five per cent (0.45%) per annum of the nominal value of such share, then,

- each Class E Shares (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero forty per cent (0.40%) per annum of the nominal value of such share, then,

- each Class D Shares (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point thirty-five per cent (0.35%) per annum of the nominal value of such share, then,

- each Class C Shares (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point thirty per cent (0.30%) per annum of the nominal value of such share, then,

- each Class B Shares (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point twenty-five per cent (0.25%) per annum of the nominal value of such share, then,

- each Class A Shares (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point twenty per cent (0.20%) per annum of the nominal value of such share (together - inclusive or exclusive of the Ratchet Profit Entitlement - the "Profit Entitlement"); and

any remaining dividend amount after allocation of the Profit Entitlement (the "Remaining Dividend") shall be allocated in whole to all the shares forming the then first outstanding Class of Shares in the alphabetical order (starting from the Class A Shares until the Class I Shares which shall for these purposes be combined upon Exit with the Ratchet Shares). In particular, 89% of the Remaining Dividend shall be allocated to the Institutional Shares forming part of the then first outstanding Class of Shares in the alphabetical order and 11% of the Remaining Dividend shall be allocated to the Management Shares forming part of the then first outstanding class of shares in the alphabetical order.

In case of Exit and after deduction of the Profit Entitlement, the Proceeds shall be allocated on a pro rata basis to (i) the Institutional Shares forming part of the then outstanding class of shares in alphabetic order; (ii) the Management Shares forming part of the then outstanding class of shares in alphabetic order; and (iii) the Ratchet Shares, unless they have become worthless pursuant to the terms of any shareholders' agreement entered into from time to time, in which case the Proceeds shall be allocated to the holders of the Shares as set out in (i) and (ii) for 89% and 11% respectively. Unless specifically defined in these Articles of Incorporation, terms in Capital used in this Article 27 shall have the meaning ascribed to them in any shareholders' agreement entered into between the Company and its shareholders from time to time.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 28. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

In case of liquidation, all assets and cash of the Company shall be applied in the following order of priority:

(vi) first, to the creditors (whether by payment or the making of reasonable provision for payment thereof) for all the Company's debts and liabilities;

(vii) second, to the shareholders for the repayment of the nominal value of their shares in the Company;

(iii) third, to the holders of all classes of shares in such order of priority and in such amount as is necessary to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. Applicable law

Art. 29. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 4,500.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-trois octobre,

Par-devant nous Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés de Hydra Luxembourg Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cent euro (EUR 12.500,-), dont le siège social est au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de du notaire soussigné en date du 21 mai 2013, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1648 du 10 juillet 2013 et immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-177431 (la «Société»). Les statuts n'ont pas encore été modifiés.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 16.00 heures sous la présidence de Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire Solange Wolter, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Erik-Jan Schoop, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Agenda

1 Redénomination des un million deux cent quarante-et-un mille (1.241.000) parts sociales ordinaires, mille (1.000) parts sociales de catégorie A, mille (1.000) parts sociales de catégorie B, mille (1.000) parts sociales de catégorie C, mille (1.000) parts sociales de catégorie D, mille (1.000) parts sociales de catégorie E, mille (1.000) parts sociales de catégorie F, mille (1.000) parts sociales de catégorie G, mille (1.000) parts sociales de catégorie H et mille (1.000) parts sociales de catégorie I en un millions deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ordinaires.

2 Reclassification des un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ordinaires en neufs (9) nouvelles catégories de parts sociales dénommée parts sociales de catégorie A1, parts sociales de catégorie B1, parts sociales de catégorie C1, parts sociales de catégorie D1, parts sociales de catégorie E1, parts sociales de catégorie F1, parts sociales de catégorie G1, parts sociales de catégorie H1 and parts sociales de catégorie I1 d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01).

3 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de trente-deux mille cinq cents euros (EUR 32.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à quarante-cinq mille euros (EUR 45.000,-).

4 Création de nouvelles catégorie de parts sociales dénommées les parts sociales de catégorie de A2, les parts sociales de catégorie de B2, les parts sociales de catégorie de C2, les parts sociales de catégorie de D2, les parts sociales de catégorie de E2, les parts sociales de catégorie de F2, les parts sociales de catégorie de G2, les parts sociales de catégorie de H2, les parts sociales de catégorie de I2 et les parts sociales de catégorie de J et émission de deux cent vingt-deux mille six cent soixante-quatorze (222.674) nouvelles parts sociales de catégorie de A1, quarante-quatre mille six cent

quatre-vingt-sept (44.687) nouvelles parts sociales de catégorie de A2, deux cent vingt-deux mille six cent soixante-quatorze (222.674) nouvelles parts sociales de catégorie de B1, quarante-quatre mille six cent quatre-vingt-sept (44.687) nouvelles parts sociales de catégorie de B2, deux cent vingt-deux mille six cent soixante-quatorze (222.674) nouvelles parts sociales de catégorie de C1, quarante-quatre mille six cent quatre-vingt-sept (44.687) nouvelles parts sociales de catégorie de C2, deux cent vingt-deux mille six cent soixante-quatorze (222.674) nouvelles parts sociales de catégorie de D1, quarante-quatre mille six cent quatre-vingt-sept (44.687) nouvelles parts sociales de catégorie de D2, deux cent vingt-deux mille six cent soixante-quinze (222.675) nouvelles parts sociales de catégorie de E1, quarante-quatre mille six cent quatre-vingt-huit (44.688) nouvelles parts sociales de catégorie de E2, deux cent vingt-deux mille six cent soixante-quinze (222.675) nouvelles parts sociales de catégorie de F1, quarante-quatre mille six cent quatre-vingt-huit (44.688) nouvelles parts sociales de catégorie de F2, deux cent vingt-deux mille six cent soixante-quinze (222.675) nouvelles parts sociales de catégorie de G1, quarante-quatre mille six cent quatre-vingt-huit (44.688) nouvelles parts sociales de catégorie de G2, deux cent vingt-deux mille six cent soixante-quinze (222.675) nouvelles parts sociales de catégorie de H1, quarante-quatre mille six cent quatre-vingt-huit (44.688) nouvelles parts sociales de catégorie de H2, sept cent quarante-huit mille six cent quatre (748.604) nouvelles parts sociales de catégorie de I1, cent neuf mille six cent quatre-vingt-douze (109.692) nouvelles parts sociales de catégorie de I2 et deux cent cinquante-deux mille huit cent huit (252.808) nouvelles parts sociales de catégorie de J, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) par part sociale, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes sauf précisé autrement dans les statuts.

5 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quatre millions quatre cent cinquante-cinq mille euro (EUR 4.455.000.-) et acceptation de la libération de ces nouvelles parts sociales par apport en nature.

6 Modification et refonte des statuts de la Société aux fins de refléter les résolutions précédentes et, en particulier, les droits et privilèges attachés à chaque catégorie de parts sociales.

7 Divers.

(ii) Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales détenues par les associés, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des associés représentés, après avoir été signées par les membres du bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les associés présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de re-dénommer un million deux cent quarante-et-un mille (1.241.000) parts sociales ordinaires, mille (1.000) parts sociales de catégorie A, mille (1.000) parts sociales de catégorie B, mille (1.000) parts sociales de catégorie C, mille (1.000) parts sociales de catégorie D, mille (1.000) parts sociales de catégorie E, mille (1.000) parts sociales de catégorie F, mille (1.000) parts sociales de catégorie G, mille (1.000) parts sociales de catégorie H et mille (1.000) parts sociales de catégorie I en un millions deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ordinaires.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de re-classifier les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ordinaires en neufs (9) nouvelles catégories de parts sociales dénommées parts sociales de catégorie A1, parts sociales de catégorie B1, parts sociales de catégorie C1, parts sociales de catégorie D1, parts sociales de catégorie E1, parts sociales de catégorie F1, parts sociales de catégorie G1, parts sociales de catégorie H1 and parts sociales de catégorie I1 d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01)), qui seront détenues comme suit:

Associé	Nombre et catégorie de parts sociales
Hydra Luxembourg Investments S.à r.l.	138.888 parts sociales de catégorie A1
	138.888 parts sociales de catégorie B1
	138.888 parts sociales de catégorie C1
	138.888 parts sociales de catégorie D1
	138.888 parts sociales de catégorie E1
	138.888 parts sociales de catégorie F1
	138.888 parts sociales de catégorie G1
	138.888 parts sociales de catégorie H1
	138.896 parts sociales de catégorie I1

Troisième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trente-deux mille cinq cents euros (EUR 32.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à quarante-cinq mille euros (EUR 45.000,-).

Quatrième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de créer de nouvelles catégories de parts sociales dénommées les parts sociales de catégorie de A2, les parts sociales de catégorie de B2, les parts sociales de catégorie de C2, les parts sociales de catégorie de D2, les parts sociales de catégorie de E2, les parts sociales de catégorie de F2, les parts sociales de catégorie de G2, les parts sociales de catégorie de H2, les parts sociales de catégorie de I2 et les parts sociales de catégorie de J et d'émettre deux cent vingt-deux mille six cent soixante-quatorze (222.674) nouvelles parts sociales de catégorie de A1, quarante-quatre mille six cent quatre-vingt-sept (44.687) nouvelles parts sociales de catégorie de A2, deux cent vingt-deux mille six cent soixante-quatorze (222.674) nouvelles parts sociales de catégorie de B1, quarante-quatre mille six cent quatre-vingt-sept (44.687) nouvelles parts sociales de catégorie de B2, deux cent vingt-deux mille six cent soixante-quatorze (222.674) nouvelles parts sociales de catégorie de C1, quarante-quatre mille six cent quatre-vingt-sept (44.687) nouvelles parts sociales de catégorie de C2, deux cent vingt-deux mille six cent soixante-quatorze (222.674) nouvelles parts sociales de catégorie de D1, quarante-quatre mille six cent quatre-vingt-sept (44.687) nouvelles parts sociales de catégorie de D2, deux cent vingt-deux mille six cent soixante-quinze (222.675) nouvelles parts sociales de catégorie de E1, quarante-quatre mille six cent quatre-vingt-huit (44.688) nouvelles parts sociales de catégorie de E2, deux cent vingt-deux mille six cent soixante-quinze (222.675) nouvelles parts sociales de catégorie de F1, quarante-quatre mille six cent quatre-vingt-huit (44.688) nouvelles parts sociales de catégorie de F2, deux cent vingt-deux mille six cent soixante-quinze (222.675) nouvelles parts sociales de catégorie de G1, quarante-quatre mille six cent quatre-vingt-huit (44.688) nouvelles parts sociales de catégorie de G2, deux cent vingt-deux mille six cent soixante-quinze (222.675) nouvelles parts sociales de catégorie de H1, quarante-quatre mille six cent quatre-vingt-huit (44.688) nouvelles parts sociales de catégorie de H2, sept cent quarante-huit mille six cent quatre (748.604) nouvelles parts sociales de catégorie de I1, cent neuf mille six cent quatre-vingt-douze (109.692) nouvelles parts sociales de catégorie de I2 et deux cent cinquante-deux mille huit cent huit (252.808) nouvelles parts sociales de catégorie de J, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) par part sociale, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes sauf précisé autrement dans les statuts.

Souscription - Paiement

Ensuite ont comparu:

1. Hydra Luxembourg Investments S.à r.l., une société privée à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant un capital social de vingt-cinq mille (EUR 25,000) et son siège social au 15 rue Edward Steichen, L-2540, en voie d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg (le «Souscripteur 1»), ici représentée par Erik-Jan Schoop, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé qui, après avoir été signée par les mandataires et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Le Souscripteur 1 a déclaré souscrire deux cent vingt mille cinq cent quinze (220.515) nouvelles parts sociales de catégorie A1, deux cent vingt mille cinq cent quinze (220.515) nouvelles parts sociales de catégorie B1, deux cent vingt mille cinq cent quinze (220.515) nouvelles parts sociales de catégorie C1, deux cent vingt mille cinq cent quinze (220.515) nouvelles parts sociales de catégorie D1, deux cent vingt mille cinq cent seize (220.516) nouvelles parts sociales de catégorie E1, deux cent vingt mille cinq cent seize (220.516) nouvelles parts sociales de catégorie F1, deux cent vingt mille cinq cent seize (220.516) nouvelles parts sociales de catégorie G1, deux cent vingt mille cinq cent seize (220.516) nouvelles parts sociales de catégorie H1, sept cent quarante-trois mille cinquante-sept (743.057) nouvelles parts sociales de catégorie I1, d'une valeur nominale d'un centime euros (EUR 0.01,-) par part sociale, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de trois millions sept cent dix-neuf mille six cent neuf euros et dix-neuf cents (EUR 3.719.609,19) à libérer intégralement par un apport en nature consistant en une créance d'un montant total de trois millions sept cent quarante-quatre mille six cent quatre-vingt-un euros (EUR 3.744.681) Apport 1»).

La preuve par le Souscripteur 1 de la propriété de l'Apport 1 a été rapportée au notaire soussigné.

Le Souscripteur 1 a déclaré encore que l'Apport 1 est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport 1 à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport 1 à la Société.

2. Appleby Trust (Jersey) Limited en qualité de trustee de The Hydra Employee Benefit Trust dont le siège social se situe au 13-14 Esplanade, St. Helier, Jersey JE1 1BD, Channel Islands (le «Souscripteur 2»).

Le Souscripteur 2 a déclaré souscrire sept mille dix-huit (7.018) nouvelles parts sociales de catégorie A2, sept mille dix-huit (7.018) nouvelles parts sociales de catégorie B2, sept mille dix-huit (7.018) nouvelles parts sociales de catégorie C2, sept mille dix-huit (7.018) nouvelles parts sociales de catégorie D2, sept mille dix-neuf (7.019) nouvelles parts sociales de catégorie E2, sept mille dix-neuf (7.019) nouvelles parts sociales de catégorie F2, sept mille dix-neuf (7.019) nouvelles parts sociales de catégorie G2, sept mille dix-neuf (7.019) nouvelles parts sociales de catégorie H2, dix-sept mille deux

cent vingt-huit (17.228) nouvelles parts sociales de catégorie I2 et trente-neuf mille sept cent trois (39.703) nouvelles parts sociales de catégorie J, d'une valeur nominale d'un centime euros (EUR 0.01,-) par part sociale, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cent onze mille neuf cent quarante-huit euros vingt et un centimes d'euros (EUR 111.948,21) à libérer intégralement par un apport en nature consistant en une créance d'un montant total de cent treize mille soixante-dix-neuf euros (EUR 113.079) Apport 2»).

La preuve par le Souscripteur 2 de la propriété de l'Apport 2 a été rapportée au notaire soussigné.

Le Souscripteur 2 a déclaré encore que l'Apport 2 est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport 2 à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport 2 à la Société.

3. Raanan Zilberman, domicilié Ch des Grands Huttins 4, 1296 Coppet (le «Souscripteur 3»), représenté par Erik-Jan Schoop, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui, après avoir été signée par les mandataires et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Le Souscripteur 3 a déclaré souscrire mille six cent soixante-neuf (1.669) nouvelles parts sociales de catégorie de A1, dix-sept mille huit cent soixante-quinze (17.875) nouvelles parts sociales de catégorie de A2, mille six cent soixante-neuf (1.669) nouvelles parts sociales de catégorie de B1, dix-sept mille huit cent soixante-quinze (17.875) nouvelles parts sociales de catégorie de B2, mille six cent soixante-neuf (1.669) nouvelles parts sociales de catégorie de C1, dix-sept mille huit cent soixante-quinze (17.875) nouvelles parts sociales de catégorie de C2, mille six cent soixante-neuf (1.669) nouvelles parts sociales de catégorie de D1, dix-sept mille huit cent soixante-quinze (17.875) nouvelles parts sociales de catégorie de D2, mille six cent soixante-neuf (1.669) nouvelles parts sociales de catégorie de E1, dix-sept mille huit cent soixante-quinze (17.875) nouvelles parts sociales de catégorie de E2, mille six cent soixante-neuf (1.669) nouvelles parts sociales de catégorie de F1, dix-sept mille huit cent soixante-quinze (17.875) nouvelles parts sociales de catégorie de F2, mille six cent soixante-neuf (1.669) nouvelles parts sociales de catégorie de G1, dix-sept mille huit cent soixante-quinze (17.875) nouvelles parts sociales de catégorie de G2, mille six cent soixante-neuf (1.669) nouvelles parts sociales de catégorie de H1, dix-sept mille huit cent soixante-quinze (17.875) nouvelles parts sociales de catégorie de H2, quatre mille deux cent quatre-vingt-neuf (4.289) nouvelles parts sociales de catégorie de I1, quarante-trois mille huit cent soixante-huit (43.868) nouvelles parts sociales de catégorie de I2 et cent un mille cent vingt-six (101.126) nouvelles parts sociales de catégorie de J, d'une valeur nominale d'un centime euros (EUR 0.01,-) par part sociale, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de trois cent deux mille cinq cent soixante-dix-huit euros soixante-cinq centimes d'euros (EUR 302.578,65) à libérer intégralement par un apport en nature consistant en une créance d'un montant total de trois cent cinq mille six cent trente-cinq euros (EUR 305.635) (l'«Apport 3»).

La preuve par le Souscripteur 3 de la propriété de l'Apport 3 a été rapportée au notaire soussigné.

Le Souscripteur 3 a déclaré encore que l'Apport 3 est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport 3 à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport 3 à la Société.

4. Itamar Eder, domicilié à Zum Wisse Segel 17, 4144 Arlesheim, Switzerland (le «Souscripteur 4»).

Le Souscripteur 4 a déclaré souscrire soixante-quatorze (74) nouvelles parts sociales de catégorie de A1, deux mille cent cinquante-neuf (2.159) nouvelles parts sociales de catégorie de A2, soixante-quatorze (74) nouvelles parts sociales de catégorie de B1, deux mille cent cinquante-neuf (2.159) nouvelles parts sociales de catégorie de B2, soixante-quatorze (74) nouvelles parts sociales de catégorie de C1, deux mille cent cinquante-neuf (2.159) nouvelles parts sociales de catégorie de C2, soixante-quatorze (74) nouvelles parts sociales de catégorie de D1, deux mille cent cinquante-neuf (2.159) nouvelles parts sociales de catégorie de D2, soixante-quatorze (74) nouvelles parts sociales de catégorie de E1, deux mille cent cinquante-neuf (2.159) nouvelles parts sociales de catégorie de E2, soixante-quatorze (74) nouvelles parts sociales de catégorie de F1, deux mille cent cinquante-neuf (2.159) nouvelles parts sociales de catégorie de F2, soixante-quatorze (74) nouvelles parts sociales de catégorie de G1, deux mille cent cinquante-neuf (2.159) nouvelles parts sociales de catégorie de G2, soixante-quatorze (74) nouvelles parts sociales de catégorie de H1, deux mille cent cinquante-neuf (2.159) nouvelles parts sociales de catégorie de H2, cent quatre-vingt-neuf (189) nouvelles parts sociales de catégorie de I1, cinq mille trois cent un (5.301) nouvelles parts sociales de catégorie de I2 et douze mille deux cent seize (12.216) nouvelles parts sociales de catégorie de J, d'une valeur nominale d'un centime euros (EUR 0.01,-) par part sociale, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de trente-cinq mille deux cent quatorze euros trente centimes d'euros (EUR 35.214,30) à libérer intégralement par un apport en nature consistant en une créance d'un montant total de trente-cinq mille cinq cent soixante-dix euros (EUR 35.570) Apport 4»).

La preuve par le Souscripteur 4 de la propriété de l'Apport 4 a été rapportée au notaire soussigné.

Le Souscripteur 4 a déclaré encore que l'Apport 4 est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport 4 à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport 4 à la Société.

5. Shirley Cohen, domicilié à Ch, Pré Marétan 11G, 1274 Grens, Switzerland (le «Souscripteur 5»).

Le Souscripteur 5 a déclaré souscrire cinquante-quatre (54) nouvelles parts sociales de catégorie de A1, mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf (1.799) nouvelles parts sociales de catégorie de A2, cinquante-quatre (54) nouvelles parts sociales de catégorie de B1, mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf (1.799) nouvelles parts sociales de catégorie de B2, cinquante-quatre (54) nouvelles parts sociales de catégorie de C1, mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf (1.799) nouvelles parts sociales de catégorie de C2, cinquante-quatre (54) nouvelles parts sociales de catégorie de D1, mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf (1.799) nouvelles parts sociales de catégorie de D2, cinquante-quatre (54) nouvelles parts sociales de catégorie de E1, mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf (1.799) nouvelles parts sociales de catégorie de E2, cinquante-quatre (54) nouvelles parts sociales de catégorie de F1, mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf (1.799) nouvelles parts sociales de catégorie de F2, cinquante-quatre (54) nouvelles parts sociales de catégorie de G1, mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf (1.799) nouvelles parts sociales de catégorie de G2, cinquante-quatre (54) nouvelles parts sociales de catégorie de H1, mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf (1.799) nouvelles parts sociales de catégorie de H2, cent trente-huit (138) nouvelles parts sociales de catégorie de I1, quatre mille quatre cent dix-huit (4.418) nouvelles parts sociales de catégorie de I2 et dix mille cent quatre-vingt (10.180) nouvelles parts sociales de catégorie de J, d'une valeur nominale d'un centime euros (EUR 0.01,-) par part sociale, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de vingt-neuf mille deux cent soixante-quatre euros quarante centimes d'euros (EUR 29.264,40) à libérer intégralement par un apport en nature consistant en une créance d'un montant total de vingt-neuf mille cinq cent soixante euros (EUR 29.560) (l'«Apport 5»).

La preuve par le Souscripteur 5 de la propriété de l'Apport 5 a été rapportée au notaire soussigné.

Le Souscripteur 5 a déclaré encore que l'Apport 5 est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport 5 à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport 5 à la Société.

6. Yaron Eraz, domicilié à Rue du Centre 42A. 1025 Saint Sulpice, Switzerland (le «Souscripteur 6»).

Le Souscripteur 6 a déclaré souscrire soixante-dix-huit (78) nouvelles parts sociales de catégorie de A1, mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf (1.799) nouvelles parts sociales de catégorie de A2, soixante-dix-huit (78) nouvelles parts sociales de catégorie de B1, mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf (1.799) nouvelles parts sociales de catégorie de B2, soixante-dix-huit (78) nouvelles parts sociales de catégorie de C1, mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf (1.799) nouvelles parts sociales de catégorie de C2, soixante-dix-huit (78) nouvelles parts sociales de catégorie de D1, mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf (1.799) nouvelles parts sociales de catégorie de D2, soixante-dix-huit (78) nouvelles parts sociales de catégorie de E1, mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf (1.799) nouvelles parts sociales de catégorie de E2, soixante-dix-huit (78) nouvelles parts sociales de catégorie de F1, mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf (1.799) nouvelles parts sociales de catégorie de F2, soixante-dix-huit (78) nouvelles parts sociales de catégorie de G1, mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf (1.799) nouvelles parts sociales de catégorie de G2, soixante-dix-huit (78) nouvelles parts sociales de catégorie de H1, mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf (1.799) nouvelles parts sociales de catégorie de H2, deux cent une (201) nouvelles parts sociales de catégorie de I1, quatre mille quatre cent dix-huit (4.418) nouvelles parts sociales de catégorie de I2 et dix mille cent quatre-vingt (10.180) nouvelles parts sociales de catégorie de J, d'une valeur nominale d'un centime euros (EUR 0.01,-) par part sociale, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de vingt-neuf mille cinq cent seize euros quatre-vingt-cinq centimes d'euros (EUR 29.516,85) à libérer intégralement par un apport en nature consistant en une créance d'un montant total de vingt-neuf mille huit cent quinze euros (EUR 29.815) Apport 6»).

La preuve par le Souscripteur 6 de la propriété de l'Apport 6 a été rapportée au notaire soussigné.

Le Souscripteur 6 a déclaré encore que l'Apport 6 est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport 6 à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport 6 à la Société.

7. Olivier Plouvin, domicilié à Rue du Lac 12, 1814 La Tour de Peilz, Switzerland (le «Souscripteur 7»).

Le Souscripteur 7 a déclaré souscrire trente et une (31) nouvelles parts sociales de catégorie de A1, mille quatre cent quarante (1.440) nouvelles parts sociales de catégorie de A2, trente et une (31) nouvelles parts sociales de catégorie de B1, mille quatre cent quarante (1.440) nouvelles parts sociales de catégorie de B2, trente et une (31) nouvelles parts sociales de catégorie de C1, mille quatre cent quarante (1.440) nouvelles parts sociales de catégorie de C2, trente et une (31) nouvelles parts sociales de catégorie de D1, mille quatre cent quarante (1.440) nouvelles parts sociales de catégorie de D2, trente et une (31) nouvelles parts sociales de catégorie de E1, mille quatre cent quarante (1.440) nouvelles parts sociales de catégorie de E2, trente et une (31) nouvelles parts sociales de catégorie de F1, mille quatre cent quarante (1.440) nouvelles parts sociales de catégorie de F2, trente et une (31) nouvelles parts sociales de catégorie de G1, mille quatre cent quarante (1.440) nouvelles parts sociales de catégorie de G2, trente et une (31) nouvelles parts sociales de catégorie de H1, mille quatre cent quarante (1.440) nouvelles parts sociales de catégorie de H2, soixante-dix-neuf (79) nouvelles parts sociales de catégorie de I1, trois mille cinq cent trente-quatre (3.534) nouvelles parts sociales de catégorie de I2 et huit mille cent quarante-quatre (8.144) nouvelles parts sociales de catégorie de J, d'une valeur nominale d'un centime euros (EUR 0.01,-) par part sociale, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de vingt-trois mille deux cent quatre-vingt-neuf euros soixante-quinze centimes d'euros (EUR 23.289,75) à libérer intégralement par un

apport en nature consistant en une créance d'un montant total de vingt-trois mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 23.525) Apport 7»).

La preuve par le Souscripteur 7 de la propriété de l'Apport 7 a été rapportée au notaire soussigné.

Le Souscripteur 7 a déclaré encore que l'Apport 7 est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport 7 à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport 7 à la Société.

8. Pierre Torbey, domicilié à 580 chemin du château 01220 Divonne-les-Bains, France (le «Souscripteur 8»).

Le Souscripteur 8 a déclaré souscrire neuf cent (900) nouvelles parts sociales de catégorie A2, neuf cent (900) nouvelles parts sociales de catégorie B2, neuf cent (900) nouvelles parts sociales de catégorie C2, neuf cent (900) nouvelles parts sociales de catégorie D2, neuf cent (900) nouvelles parts sociales de catégorie E2, neuf cent (900) nouvelles parts sociales de catégorie F2, neuf cent (900) nouvelles parts sociales de catégorie G2, neuf cent (900) nouvelles parts sociales de catégorie H2, deux mille deux cent neuf (2.209) nouvelles parts sociales de catégorie I2 et cinq mille quatre-vingt-dix (5.090) nouvelles parts sociales de catégorie J, d'une valeur nominale d'un centime euros (EUR 0.01,-) par part sociale, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quatorze mille trois cent cinquante-quatre euros un centime d'euro (EUR 14.354,01) à libérer intégralement par un apport en nature consistant en une créance d'un montant total de quatorze mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 14.499) Apport 8»).

La preuve par le Souscripteur 8 de la propriété de l'Apport 8 a été rapportée au notaire soussigné.

Le Souscripteur 8 a déclaré encore que l'Apport 8 est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport 8 à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport 8 à la Société.

9. Guy Toibin, domicilié à 8th Bat Hen st. Tel-Mond, 40600, Israel (le «Souscripteur 9»).

Le Souscripteur 9 a déclaré souscrire neuf cent (900) nouvelles parts sociales de catégorie A2, neuf cent (900) nouvelles parts sociales de catégorie B2, neuf cent (900) nouvelles parts sociales de catégorie C2, neuf cent (900) nouvelles parts sociales de catégorie D2, neuf cent (900) nouvelles parts sociales de catégorie E2, neuf cent (900) nouvelles parts sociales de catégorie F2, neuf cent (900) nouvelles parts sociales de catégorie G2, neuf cent (900) nouvelles parts sociales de catégorie H2, deux mille deux cent neuf (2.209) nouvelles parts sociales de catégorie I2 et cinq mille quatre-vingt-dix (5.090) nouvelles parts sociales de catégorie J, d'une valeur nominale d'un centime euros (EUR 0.01,-) par part sociale, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quatorze mille trois cent cinquante-quatre euros un centime d'euro (EUR 14.354,01) à libérer intégralement par un apport en nature consistant en une créance d'un montant total de quatorze mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 14.499) Apport 9»).

La preuve par le Souscripteur 8 de la propriété de l'Apport 9 a été rapportée au notaire soussigné.

Le Souscripteur 9 a déclaré encore que l'Apport 9 est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport 9 à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport 9 à la Société.

10. Yariv Shapira, domicilié à C/o A.R. Shapiro Engineering LTD, Zamir 39, Hod Hasharon 45350, Israel (le «Souscripteur 10»).

Le Souscripteur 10 a déclaré souscrire quatre-vingt-douze (92) nouvelles parts sociales de catégorie de A1, mille neuf cent soixante-dix-neuf (1.979) nouvelles parts sociales de catégorie de A2, quatre-vingt-douze (92) nouvelles parts sociales de catégorie de B1, mille neuf cent soixante-dix-neuf (1.979) nouvelles parts sociales de catégorie de B2, quatre-vingt-douze (92) nouvelles parts sociales de catégorie de C1, mille neuf cent soixante-dix-neuf (1.979) nouvelles parts sociales de catégorie de C2, quatre-vingt-douze (92) nouvelles parts sociales de catégorie de D1, mille neuf cent soixante-dix-neuf (1.979) nouvelles parts sociales de catégorie de D2, quatre-vingt-douze (92) nouvelles parts sociales de catégorie de E1, mille neuf cent soixante-dix-neuf (1.979) nouvelles parts sociales de catégorie de E2, quatre-vingt-douze (92) nouvelles parts sociales de catégorie de F1, mille neuf cent soixante-dix-neuf (1.979) nouvelles parts sociales de catégorie de F2, quatre-vingt-douze (92) nouvelles parts sociales de catégorie de G1, mille neuf cent soixante-dix-neuf (1.979) nouvelles parts sociales de catégorie de G2, quatre-vingt-douze (92) nouvelles parts sociales de catégorie de H1, mille neuf cent soixante-dix-neuf (1.979) nouvelles parts sociales de catégorie de H2, deux cent trente-six (236) nouvelles parts sociales de catégorie de I1, quatre mille huit cent cinquante-neuf (4.859) nouvelles parts sociales de catégorie de I2 et onze mille cent quatre-vingt-dix-huit (11.198) nouvelles parts sociales de catégorie de J, d'une valeur nominale d'un centime euros (EUR 0.01,-) par part sociale, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de trente-deux mille cinq cent trente-deux euros trente-neuf centimes d'euros (EUR 32.532,39) à libérer intégralement par un apport en nature consistant en une créance d'un montant total de trente-deux mille huit cent soixante et un euros (EUR 32.861) Apport 10»).

La preuve par le Souscripteur 10 de la propriété de l'Apport 10 a été rapportée au notaire soussigné.

Le Souscripteur 10 a déclaré encore que l'Apport 10 est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport 10 à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer

toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport 10 à la Société.

11. Jean-Marc Bolinger, domicilié à 4 Learmonth Terrace, Edinburgh, EH4 1PQ (le «Souscripteur 11»).

Le Souscripteur 11 a déclaré souscrire trente-six (36) nouvelles parts sociales de catégorie de A1, mille neuf cent soixante-dix-neuf (1.979) nouvelles parts sociales de catégorie de A2, trente-six (36) nouvelles parts sociales de catégorie de B1, mille neuf cent soixante-dix-neuf (1.979) nouvelles parts sociales de catégorie de B2, trente-six (36) nouvelles parts sociales de catégorie de C1, mille neuf cent soixante-dix-neuf (1.979) nouvelles parts sociales de catégorie de C2, trente-six (36) nouvelles parts sociales de catégorie de D1, mille neuf cent soixante-dix-neuf (1.979) nouvelles parts sociales de catégorie de D2, trente-six (36) nouvelles parts sociales de catégorie de E1, mille neuf cent soixante-dix-neuf (1.979) nouvelles parts sociales de catégorie de E2, trente-six (36) nouvelles parts sociales de catégorie de F1, mille neuf cent soixante-dix-neuf (1.979) nouvelles parts sociales de catégorie de F2, trente-six (36) nouvelles parts sociales de catégorie de G1, mille neuf cent soixante-dix-neuf (1.979) nouvelles parts sociales de catégorie de G2, trente-six (36) nouvelles parts sociales de catégorie H1, mille neuf cent soixante-dix-neuf (1.979) nouvelles parts sociales de catégorie de H2, quatre-vingt-treize (93) nouvelles parts sociales de catégorie de I1, quatre mille quatre cent dix-huit (4.418) nouvelles parts sociales de catégorie de I2 et dix mille cent quatre-vingt (10.180) nouvelles parts sociales de catégorie de J, d'une valeur nominale d'un centime euros (EUR 0.01,-) par part sociale, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de vingt-neuf mille soixante-dix-sept euros vingt-neuf centimes (EUR 29,077.29) à libérer intégralement par un apport en nature consistant en une créance d'un montant total de vingt-neuf mille trois cent soixante-et-onze euros (EUR 29.371) Apport 11»).

La preuve par le Souscripteur 11 de la propriété de l'Apport 11 a été rapportée au notaire soussigné.

Le Souscripteur 11 a déclaré encore que l'Apport 11 est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport 11 à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport 11 à la Société.

12. Nicolas Milesi, domicilié à 21, rue de Clichy, 75009 Paris, France (le «Souscripteur 12»).

Le Souscripteur 12 a déclaré souscrire dix-neuf (19) nouvelles parts sociales de catégorie de A1, mille six cent vingt (1.620) nouvelles parts sociales de catégorie de A2, dix-neuf (19) nouvelles parts sociales de catégorie de B1, mille six cent vingt (1.620) nouvelles parts sociales de catégorie de B2, dix-neuf (19) nouvelles parts sociales de catégorie de C1, mille six cent vingt (1.620) nouvelles parts sociales de catégorie de C2, dix-neuf (19) nouvelles parts sociales de catégorie de D1, mille six cent vingt (1.620) nouvelles parts sociales de catégorie de D2, dix-neuf (19) nouvelles parts sociales de catégorie de E1, mille six cent vingt (1.620) nouvelles parts sociales de catégorie de E2, dix-neuf (19) nouvelles parts sociales de catégorie de F1, mille six cent vingt (1.620) nouvelles parts sociales de catégorie de F2, dix-neuf (19) nouvelles parts sociales de catégorie de G1, mille six cent vingt (1.620) nouvelles parts sociales de catégorie de G2, dix-neuf (19) nouvelles parts sociales de catégorie de H1, mille six cent vingt (1.620) nouvelles parts sociales de catégorie de H2, quarante-neuf (49) nouvelles parts sociales de catégorie de I1, trois mille neuf cent soixante-seize (3.976) nouvelles parts sociales de catégorie de I2 et neuf mille cent soixante-deux (9.162) nouvelles parts sociales de catégorie de J, d'une valeur nominale d'un centime euros (EUR 0.01,-) par part sociale, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de vingt-six mille trente-six euros un centime d'euros (EUR 26.036,01) à libérer intégralement par un apport en nature consistant en une créance d'un montant total de vingt-six mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 26.299) Apport 12»).

La preuve par le Souscripteur 12 de la propriété de l'Apport 12 a été rapportée au notaire soussigné.

Le Souscripteur 12 a déclaré encore que l'Apport 12 est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport 12 à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport 12 à la Société.

13. Antonio Alarcon Alzugaray, domicilié à Plaza San Gregorio Taumaturo 2, 08021 Barcelona, Spain (le «Souscripteur 13»).

Le Souscripteur 13 a déclaré souscrire cinquante-trois (53) nouvelles parts sociales de catégorie de A1, mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf (1.799) nouvelles parts sociales de catégorie de A2, cinquante-trois (53) nouvelles parts sociales de catégorie de B1, mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf (1.799) nouvelles parts sociales de catégorie de B2, cinquante-trois (53) nouvelles parts sociales de catégorie de C1, mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf (1.799) nouvelles parts sociales de catégorie de C2, cinquante-trois (53) nouvelles parts sociales de catégorie de D1, mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf (1.799) nouvelles parts sociales de catégorie de D2, cinquante-trois (53) nouvelles parts sociales de catégorie de E1, mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf (1.799) nouvelles parts sociales de catégorie de E2, cinquante-trois (53) nouvelles parts sociales de catégorie de F1, mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf (1.799) nouvelles parts sociales de catégorie de F2, cinquante-trois (53) nouvelles parts sociales de catégorie de G1, mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf (1.799) nouvelles parts sociales de catégorie de G2, cinquante-trois (53) nouvelles parts sociales de catégorie de H1, mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf (1.799) nouvelles parts sociales de catégorie de H2, cent trente cinq (135) nouvelles parts sociales de catégorie de I1, quatre mille quatre cent dix-huit (4.418) nouvelles parts sociales de catégorie de I2 et dix mille cent quatre-vingt (10.180) nouvelles parts sociales de catégorie de J, d'une valeur nominale d'un centime euros (EUR 0.01,-)

par part sociale, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de vingt-neuf mille deux cent cinquante-trois euros cinquante et un centimes d'euros (EUR 29.253,51) à libérer intégralement par un apport en nature consistant en une créance d'un montant total de vingt-neuf mille cinq cent quarante-neuf euros (EUR 29.549) Apport 13»).

La preuve par le Souscripteur 13 de la propriété de l'Apport 13 a été rapportée au notaire soussigné.

Le Souscripteur 13 a déclaré encore que l'Apport 13 est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport 13 à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport 13 à la Société.

14. Veit Seermann, domicilié à Zum Löhrhof, 1 47877, Willich, Germany (le «Souscripteur 14»).

Le Souscripteur 14 a déclaré souscrire trente et une (31) nouvelles parts sociales de catégorie de A1, mille six cent vingt (1.620) nouvelles parts sociales de catégorie de A2, trente et une (31) nouvelles parts sociales de catégorie de B1, mille six cent vingt (1.620) nouvelles parts sociales de catégorie de B2, trente et une (31) nouvelles parts sociales de catégorie de C1, mille six cent vingt (1.620) nouvelles parts sociales de catégorie de C2, trente et une (31) nouvelles parts sociales de catégorie de D1, mille six cent vingt (1.620) nouvelles parts sociales de catégorie de D2, trente et une (31) nouvelles parts sociales de catégorie de E1, mille six cent vingt (1.620) nouvelles parts sociales de catégorie de E2, trente et une (31) nouvelles parts sociales de catégorie de F1, mille six cent vingt (1.620) nouvelles parts sociales de catégorie de F2, trente et une (31) nouvelles parts sociales de catégorie de G1, mille six cent vingt (1.620) nouvelles parts sociales de catégorie de G2, trente et une (31) nouvelles parts sociales de catégorie de H1, mille six cent vingt (1.620) nouvelles parts sociales de catégorie de H2, quatre-vingt-une (81) nouvelles parts sociales de catégorie de I1, trois mille neuf cent soixante-seize (3.976) nouvelles parts sociales de catégorie de I2 et neuf mille cent soixante-deux (9.162) nouvelles parts sociales de catégorie de J, d'une valeur nominale d'un centime euros (EUR 0.01,-) par part sociale, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de vingt-six mille cent soixante-deux euros soixante-treize centime d'euros (EUR 26.162,73) à libérer intégralement par un apport en nature consistant en une créance d'un montant total de vingt-six mille quatre cent vingt-sept euros (EUR 26.427) Apport 14»).

La preuve par le Souscripteur 14 de la propriété de l'Apport 14 a été rapportée au notaire soussigné.

Le Souscripteur 14 a déclaré encore que l'Apport 14 est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport 14 à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport 14 à la Société.

15. Brian Macpherson, domicilié à 6 Home Farm Steading, Erskine Ferry Road, Bishopton, Renfrewshire PA7 5DF, Scotland (le «Souscripteur 15»).

Le Souscripteur 15 a déclaré souscrire neuf cent (900) nouvelles parts sociales de catégorie A2, neuf cent (900) nouvelles parts sociales de catégorie B2, neuf cent (900) nouvelles parts sociales de catégorie C2, neuf cent (900) nouvelles parts sociales de catégorie D2, neuf cent (900) nouvelles parts sociales de catégorie E2, neuf cent (900) nouvelles parts sociales de catégorie F2, neuf cent (900) nouvelles parts sociales de catégorie G2, neuf cent (900) nouvelles parts sociales de catégorie H2, deux mille deux cent neuf (2.209) nouvelles parts sociales de catégorie I2 et cinq mille quatre-vingt-dix (5.090) nouvelles parts sociales de catégorie J, d'une valeur nominale d'un centime euros (EUR 0.01,-) par part sociale, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quatorze mille trois cent cinquante-quatre euros un centime d'euro (EUR 14.354,01) à libérer intégralement par un apport en nature consistant en une créance d'un montant total de quatorze mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 14.499) Apport 15»).

La preuve par le Souscripteur 15 de la propriété de l'Apport 15 a été rapportée au notaire soussigné.

Le Souscripteur 15 a déclaré encore que l'Apport 15 est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport 15 à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport 15 à la Société.

16. Pascal Despraz, domicilié au Av. Des Cerisiers 39a, 1009 Pully (le «Souscripteur 16»).

Le Souscripteur 16 a déclaré souscrire sept cent vingt (720) nouvelles parts sociales de catégorie A2, sept cent vingt (720) nouvelles parts sociales de catégorie B2, sept cent vingt (720) nouvelles parts sociales de catégorie C2, sept cent vingt (720) nouvelles parts sociales de catégorie D2, sept cent vingt (720) nouvelles parts sociales de catégorie E2, sept cent vingt (720) nouvelles parts sociales de catégorie F2, sept cent vingt (720) nouvelles parts sociales de catégorie G2, sept cent vingt (720) nouvelles parts sociales de catégorie H2, mille sept cent soixante-sept (1.767) nouvelles parts sociales de catégorie I2 et quatre mille soixante-et-onze (4.071) nouvelles parts sociales de catégorie J, d'une valeur nominale d'un centime euros (EUR 0.01,-) par part sociale, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de one mille quatre cent quatre-vingt-deux euros deux centimes d'euros (EUR 11.482,02) à libérer intégralement par un apport en nature consistant en une créance d'un montant total de onze mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 11.598) Apport 16»).

La preuve par le Souscripteur 16 de la propriété de l'Apport 16 a été rapportée au notaire soussigné.

Le Souscripteur 16 a déclaré encore que l'Apport 16 est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport 16 à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer

toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport 16 à la Société.

17. Naveen Singh, domicilié à Upenu iela 15-26C, Riga, LV-1084, Latvia (le «Souscripteur 17» (collectivement dénommé avec le Souscripteur 1, le Souscripteur 2, le Souscripteur 3, le Souscripteur 4, le Souscripteur 5, le Souscripteur 6, le Souscripteur 7, le Souscripteur 8, le Souscripteur 9, le Souscripteur 10, le Souscripteur 11, le Souscripteur 12, le Souscripteur 13, le Souscripteur 14, le Souscripteur 15 and le Souscripteur 16 les «Souscripteurs»).

Le Souscripteur 17 a déclaré souscrire vingt-deux (22) nouvelles parts sociales de catégorie de A1, trois cent soixante (360) nouvelles parts sociales de catégorie de A2, vingt-deux (22) nouvelles parts sociales de catégorie de B1, trois cent soixante (360) nouvelles parts sociales de catégorie de B2, vingt-deux (22) nouvelles parts sociales de catégorie de C1, trois cent soixante (360) nouvelles parts sociales de catégorie de C2, vingt-deux (22) nouvelles parts sociales de catégorie de D1, trois cent soixante (360) nouvelles parts sociales de catégorie de D2, vingt-deux (22) nouvelles parts sociales de catégorie de E1, trois cent soixante (360) nouvelles parts sociales de catégorie de E2, vingt-deux (22) nouvelles parts sociales de catégorie de F1, trois cent soixante (360) nouvelles parts sociales de catégorie de F2, vingt-deux (22) nouvelles parts sociales de catégorie de G1, trois cent soixante (360) nouvelles parts sociales de catégorie de G2, vingt-deux (22) nouvelles parts sociales de catégorie de H1, trois cent soixante (360) nouvelles parts sociales de catégorie de H2, cinquante-sept (57) nouvelles parts sociales de catégorie de I1, huit cent quatre-vingt-quatre (884) nouvelles parts sociales de catégorie de I2 et deux mille trente-six (2.036) nouvelles parts sociales de catégorie de J, d'une valeur nominale d'un centime euros (EUR 0.01,-) par part sociale, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cinq mille neuf cent soixante-douze euros soixante-sept centimes d'euros (EUR 5.972,67) à libérer intégralement par un apport en nature consistant en une créance d'un montant total de six mille trente-trois euros (EUR 6.033) Apport 17»).

La preuve par le Souscripteur 17 de la propriété de l'Apport 17 a été rapportée au notaire soussigné.

Le Souscripteur 17 a déclaré encore que l'Apport 17 est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport 17 à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport 17 à la Société.

Le Souscripteur 2. et les Souscripteurs 4. à 17. sont ici représentés par Erik-Jan Schoop, prénommé, en vertu d'une procuration générale, qui, après avoir été signée par les comparants et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les Souscripteurs ont déclaré qu'un rapport a été établi par les gérants de la Société dans lequel les Apports en Nature sont décrits et évalués (le «Rapport»), ce Rapport qui après avoir été signé «ne varietur» par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes pour être enregistré avec elles.

Les conclusions dudit Rapport sont les suivantes:

«Sur base de la méthode d'évaluation telle que décrite ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à mentionner quant à la valeur de l'apport en nature qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale deux cent vingt-deux mille six cent soixante-quatorze (222.674) nouvelles parts sociales de catégorie de A1, quarante-quatre mille six cent quatre-vingt-sept (44.687) nouvelles parts sociales de catégorie de A2, deux cent vingt-deux mille six cent soixante-quatorze (222.674) nouvelles parts sociales de catégorie de B1, quarante-quatre mille six cent quatre-vingt-sept (44.687) nouvelles parts sociales de catégorie de B2, deux cent vingt-deux mille six cent soixante-quatorze (222.674) nouvelles parts sociales de catégorie de C1, quarante-quatre mille six cent quatre-vingt-sept (44.687) nouvelles parts sociales de catégorie de C2, deux cent vingt-deux mille six cent soixante-quatorze (222.674) nouvelles parts sociales de catégorie de D1, quarante-quatre mille six cent quatre-vingt-sept (44.687) nouvelles parts sociales de catégorie de D2, deux cent vingt-deux mille six cent soixante-quinze (222.675) nouvelles parts sociales de catégorie de E1, quarante-quatre mille six cent quatre-vingt-huit (44.688) nouvelles parts sociales de catégorie de E2, deux cent vingt-deux mille six cent soixante-quinze (222.675) nouvelles parts sociales de catégorie de F1, quarante-quatre mille six cent quatre-vingt-huit (44.688) nouvelles parts sociales de catégorie de F2, deux cent vingt-deux mille six cent soixante-quinze (222.675) nouvelles parts sociales de catégorie de G1, quarante-quatre mille six cent quatre-vingt-huit (44.688) nouvelles parts sociales de catégorie de G2, deux cent vingt-deux mille six cent soixante-quinze (222.675) nouvelles parts sociales de catégorie de H1, quarante-quatre mille six cent quatre-vingt-huit (44.688) nouvelles parts sociales de catégorie de H2, sept cent quarante-huit mille six cent quatre (748.604) nouvelles parts sociales de catégorie de I1, cent neuf mille six cent quatre-vingt-douze (109.692) nouvelles parts sociales de catégorie de I2 et deux cent cinquante-deux mille huit cent huit (252.808) nouvelles parts sociales de catégorie de J, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune à émettre avec une prime d'émission totale de quatre million quatre cent cinquante cinq euros (EUR 4.455.000)».

Cinquième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'accepter la souscription des deux cent vingt-deux mille six cent soixante-quinze (222.675) nouvelles parts sociales de catégorie de A1, quarante-quatre mille six cent quatre-vingt-sept (44.687) nouvelles parts sociales de catégorie de A2, deux cent vingt-deux mille six cent soixante-quinze (222.675) nouvelles parts sociales de catégorie de B1, quarante-quatre mille six cent quatre-vingt-sept (44.687) nouvelles parts sociales de catégorie de B2, deux cent vingt-deux mille six cent soixante-quinze (222.675) nouvelles parts sociales de catégorie de C1, quarante-quatre mille six cent quatre-vingt-sept (44.687) nouvelles parts sociales de catégorie de C2, deux cent vingt-deux mille

six cent soixante-quinze (222.675) nouvelles parts sociales de catégorie de D1, quarante-quatre mille six cent quatre-vingt-sept (44.687) nouvelles parts sociales de catégorie de D2, deux cent vingt -eux mille six cent soixante-quatorze (222.674) nouvelles parts sociales de catégorie de E1, quarante-quatre mille six cent quatre-vingt-huit (44.688) nouvelles parts sociales de catégorie de E2, deux cent vingt-deux mille six cent soixante-quatorze (222.674) nouvelles parts sociales de catégorie de F1, quarante-quatre mille six cent quatre-vingt-huit (44.688) nouvelles parts sociales de catégorie de F2, deux cent vingt-deux mille six cent soixante-quatorze (222.674) nouvelles parts sociales de catégorie de G1, quarante-quatre mille six cent quatre-vingt-huit (44.688) nouvelles parts sociales de catégorie de G2, deux cent vingt-deux mille six cent soixante-quatorze (222.674) nouvelles parts sociales de catégorie de H1, quarante-quatre mille six cent quatre-vingt-huit (44.688) nouvelles parts sociales de catégorie de H2, sept cent quarante-huit mille six cent quatre (748.604) nouvelles parts sociales de catégorie de I1, cent neuf mille six cent quatre-vingt-douze (109.692) nouvelles parts sociales de catégorie de I2 et deux cent cinquante-deux mille huit cent huit (252.808) nouvelles parts sociales de catégorie de J, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quatre million quatre cent cinquante cinq euros (EUR 4.455.000) et d'accepter de la libération en nature pour ces nouvelles parts sociales.

Sixième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de refondre les statuts de la Société aux fins de refléter les résolutions précédentes et, en particuliers, les droits et privilèges attachés à chaque catégorie de parts sociales, qui se liront comme suit:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «Hydra Luxembourg Holdings S.à r.l.».

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 28 des Statuts.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis de la Société est fixé à quarante-cinq mille euros (EUR 45.000,-) divisé en:

- Trois cent soixante et un mille cinq cent soixante-deux (361.562) parts sociales de catégorie A1 (les «Parts Sociales de Catégorie A1») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;

- Quarante-quatre mille six cent quatre-vingt-sept (44.687) parts sociales de catégorie A2 (les «Parts Sociales de Catégorie A2») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;

- Trois cent soixante et un mille cinq cent soixante-deux (361.562) parts sociales de catégorie B1 (les «Parts Sociales de Catégorie B1») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- Quarante-quatre mille six cent quatre-vingt-sept (44.687) parts sociales de catégorie B2 (les «Parts Sociales de Catégorie B2») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- Trois cent soixante et un mille cinq cent soixante-deux (361.562) parts sociales de catégorie C1 (les «Parts Sociales de Catégorie C1») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- Quarante-quatre mille six cent quatre-vingt-sept (44.687) parts sociales de catégorie C2 (les «Parts Sociales de Catégorie C2») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- Trois cent soixante et un mille cinq cent soixante-deux (361.562) parts sociales de catégorie D1 (les «Parts Sociales de Catégorie D1») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- Quarante-quatre mille six cent quatre-vingt-sept (44.687) parts sociales de catégorie D2 (les «Parts Sociales de Catégorie D2») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- Trois cent soixante et un mille cinq cent soixante-trois (361.563) parts sociales de catégorie E1 (les «Parts Sociales de Catégorie E1») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- Quarante-quatre mille six cent quatre-vingt-huit (44.688) parts sociales de catégorie E2 (les «Parts Sociales de Catégorie E2») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- Trois cent soixante et un mille cinq cent soixante-trois (361.563) parts sociales de catégorie F1 (les «Parts Sociales de Catégorie F1») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- Quarante-quatre mille six cent quatre-vingt-huit (44.688) parts sociales de catégorie F2 (les «Parts Sociales de Catégorie F2») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- Trois cent soixante et un mille cinq cent soixante-trois (361.563) parts sociales de catégorie G1 (les «Parts Sociales de Catégorie G1») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- Quarante-quatre mille six cent quatre-vingt-huit (44.688) parts sociales de catégorie G2 (les «Parts Sociales de Catégorie G2») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- Trois cent soixante et un mille cinq cent soixante-trois (361.563) parts sociales de catégorie H1 (les «Parts Sociales de Catégorie H1») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- Quarante-quatre mille six cent quatre-vingt-huit (44.688) parts sociales de catégorie H2 (les «Parts Sociales de Catégorie H2») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- Huit cent quatre-vingt-sept mille cinq cent (887.500) parts sociales de catégorie I1 (les «Parts Sociales de Catégorie I1») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- Cent neuf mille six cent quatre-vingt-douze (109.692) parts sociales de catégorie I2 (les «Parts Sociales de Catégorie I2») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées; et
- Deux cent cinquante-deux mille huit cent huit (252.808) parts sociales de catégorie J (les «Parts Sociales de Catégorie J») ou les «Parts Sociales de Rachat») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;

Sauf disposition contraire des Statuts, les Parts Sociales de Catégorie A1, les Parts Sociales de Catégorie B1, les Parts Sociales de Catégorie C1, les Parts Sociales de Catégorie D1, les Parts Sociales de Catégorie E1, les Parts Sociales de Catégorie F1, les Parts Sociales de Catégorie G1, les Parts Sociales de Catégorie H1 et les Parts Sociales de Catégorie I1 seront collectivement dénommées les «Parts Sociales Institutionnelles».

Les Parts Sociales de Catégorie A2, les Parts Sociales de Catégorie B2, les Parts Sociales de Catégorie C2, les Parts Sociales de Catégorie D2, les Parts Sociales de Catégorie E2, les Parts Sociales de Catégorie F2, les Parts Sociales de Catégorie G2, les Parts Sociales de Catégorie H2 et les Parts Sociales de Catégorie I2 seront collectivement dénommées les «Parts Sociales de Management».

Pour les besoins de l'article 7:

Les Parts Sociales de Catégorie A1 et les Parts Sociales de Catégorie A2 seront ensemble dénommées les «Parts Sociales de Catégorie A».

Les Parts Sociales de Catégorie B1 et les Parts Sociales de Catégorie B2 seront ensemble dénommées les «Parts Sociales de Catégorie B».

Les Parts Sociales de Catégorie C1 et les Parts Sociales de Catégorie C2 seront ensemble dénommées les «Parts Sociales de Catégorie C».

Les Parts Sociales de Catégorie D1 et les Parts Sociales de Catégorie D2 seront ensemble dénommées les «Parts Sociales de Catégorie D».

Les Parts Sociales de Catégorie E1 et les Parts Sociales de Catégorie E2 seront ensemble dénommées les «Parts Sociales de Catégorie E».

Les Parts Sociales de Catégorie F1 et les Parts Sociales de Catégorie F2 seront ensemble dénommées les «Parts Sociales de Catégorie F».

Les Parts Sociales de Catégorie G1 et les Parts Sociales de Catégorie G2 seront ensemble dénommées les «Parts Sociales de Catégorie G».

Les Parts Sociales de Catégorie H1 et les Parts Sociales de Catégorie H2 seront ensemble dénommées les «Parts Sociales de Catégorie H».

Les Parts Sociales de Catégorie I1 et les Parts Sociales de Catégorie I2 seront ensemble dénommées les «Parts Sociales de Catégorie I».

Les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C, les Parts Sociales de Catégorie D, les Parts Sociales de Catégorie E, les Parts Sociales de Catégorie F, les Parts Sociales de Catégorie G, les Parts Sociales de Catégorie H, les Parts Sociales de Catégorie I et les Parts Sociales de Rachat seront collectivement dénommées les «Catégories de Parts Sociales» et chacune une «Catégorie de Parts Sociales».

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur toutes Catégories de Parts Sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix de toute Catégorie de Parts Sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la Réserve Légale (comme défini ci-dessous), pour autant qu'un quelconque rachat ou distribution par la prime d'émission ne pourra bénéficier qu'aux Catégories de Parts Sociales sur lesquelles la prime d'émission correspondante aura initialement été payée. Lors de l'émission de nouvelles Catégories de Parts Sociales, la Société peut, sur base de la prime d'émission payée sur de telles Catégories de Parts Sociales, allouer dix pour cent (10%) de la valeur nominale des nouvelles Catégories de Parts Sociales émises à la réserve requise par la loi (la "Reserve Légale") en vue de s'assurer que le montant de la Réserve Légale a tout moment soit équivalent à dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société en accord avec les Lois.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart (3/4) du capital social.

Par ailleurs, les associés ne peuvent pas transférer leurs Catégories de Parts Sociales autrement que tel que permis selon toute convention conclue entre les associés et la Société de temps à autre. Tout transfert de Catégories de Parts Sociales en violation des Statuts et/ou de toute convention conclue entre les associés et la Société de temps à autre ne pourra être opposable à l'égard de la Société.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Le capital émis de la Société peut être réduit par l'annulation des parts sociales, y compris par l'annulation d'une ou plusieurs Catégories de Parts Sociales entière suite au rachat et à l'annulation de toutes Catégories de Parts Sociales émises dans cette catégorie. En cas de rachat et annulation d'une entière Catégorie de Parts Sociales, ce rachat et cette annulation doivent être faits dans l'ordre alphabétique (commençant par les Parts Sociales de Catégorie A jusqu'aux Parts Sociales de Catégorie I qui seront pour ces besoins combinées en cas de Sortie avec les Parts Sociales de Rachat).

Dans le cas d'une réduction de capital par le biais d'un rachat et d'une annulation d'une Catégorie de Parts Sociales (dans l'ordre prévu ci-dessus) une telle Catégorie de Parts Sociales donne le droit à ses détenteurs à une portion du Montant Disponible (mais limité au Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des associés) et les détenteurs des Catégories de Parts Sociales à racheter recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Part Sociale pour chaque part sociale détenue de la catégorie de parts sociales à racheter et annuler.

La Valeur d'Annulation Par Part Sociale sera calculée (i) en divisant le Montant Total d'Annulation alloué, en vertu de l'Article 27 ou en cas de Sortie en vertu de toute convention conclue entre les associés et la Société de temps à autre, aux détenteurs de Parts Sociales Institutionnelles à racheter et annuler par le nombre de parts sociales émises de ces Parts Sociales Institutionnelles à racheter et annuler et (ii) divisant le Montant Total d'Annulation alloué en vertu de l'Article 27 ou en cas de Sortie en vertu de toute convention conclue entre les associés et la Société, aux détenteurs de

Parts Sociales de Management et de Parts Sociales de Rachat (lorsque applicable) à racheter et annuler par le nombre des parts sociales émises de ces Parts Sociales de Management et Parts Sociales de Rachat (lorsque applicable) à racheter et annuler.

Le Montant Total d'Annulation sera égal à un montant déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale sur base des Comptes Intérimaires y relatifs. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des catégories de A à I (qui seront pour ces besoins combinées en cas de Sortie avec les Parts Sociales de Rachat) sera le Montant Disponible de la catégorie y relative au moment de l'annulation de la catégorie concernée à moins qu'il n'en soit décidé autrement par l'assemblée générale des associés par le biais d'une modification des statuts, pourvu cependant que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais plus élevé cependant que le Montant Disponible.

Dès le rachat et l'annulation des parts sociales de la catégorie concernée, la Valeur d'Annulation Par Part Sociale sera exigible et payable par la Société.

Montant disponible signifie le montant total des profits nets de la Société (y compris les profits reportés) pour autant que les associés auraient eu droit (i) à la distribution du Montant de Dividendes Restants ou Recettes en vertu de l'article 27 des Statuts ou de toute convention conclue entre la Société et les associés de temps à autre, augmentés de (i) toute réserve librement distribuable, (ii) le montant des primes d'émission et (iii) le cas échéant, du montant de la réduction de capital et de la réduction de la réserve légale relative à la catégorie de parts sociale annulée mais réduite (i) du montant de toute perte (y compris les pertes reportées), et (ii) de toute somme placée en réserve(s) selon les conditions fixées par les lois applicables ou par les Statuts, chaque fois telles que fixées par les Comptes Intérimaires (pour la prévention de tout doute, sans comptabilisation en double) de la manière suivante:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Sachant que:

AA = Montant Disponible

NP = profits nets (y inclus les profits reportés)

P = toute réserve librement distribuable

CR = le montant de la réduction de capital et de la réduction de la réserve légale relative à la Classe de Parts annulée

L = pertes (y compris les pertes reportées)

LR = toute somme placée en réserve(s) selon les conditions fixées par les lois applicables ou par les Statuts.

Comptes Intérimaires signifie les comptes intérimaires de la Société établis à la Date de Comptes Intérimaires.

Date de Comptes Intérimaires signifie la date, qui devra être fixée au minimum 8 (huit) jours avant la date de rachat et d'annulation de la catégorie de parts sociales concernées.

Sauf spécifiquement défini dans ce Statuts, les termes en lettres capitales utilisés dans cet article 7 auront la signification qui leur serait attribuée de toute convention conclue entre la Société et les associés de temps à autre.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. Le décès, la suspension des droits civils, l'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérants, Commissaires

Art. 9. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») ou Gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne, en ce compris tout Gérant, à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil de Gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres, à condition que ces conférence téléphonique, visioconférence ou autre moyen de communication similaire soient toujours initiées de Luxembourg. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 13. Résolutions des Gérants. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêt. Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en

relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des Gérants-Indemnisation. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemniserà (sans requérir tout document) tout Gérant actuel ou précédent (pour la période pendant laquelle ils étaient gérants de la Société) et procurera que tout Gérant actuel ou précédent (pour la période pendant laquelle ils étaient gérants de la Société), fondé de pouvoir ou employé de toute autre société de laquelle la Société est un actionnaire ou créancier (direct ou indirect) et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant, de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société., exception faite des cas où leur responsabilité est engagée (a) pour négligence grave ou mauvaise gestion et (b) en ce qui concerne toutes sociétés constituées en droit israélien, pour dommages causés par violation du devoir fiduciaire de tout gérant, officier ou employé à l'égard de la société dans les circonstances prévues à la section 261 (2) de la Loi Israélienne sur le Sociétés de 1999. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion ou en ce qui concerne toutes sociétés constituées en droit israélien, pour dommages causés par violation du devoir fiduciaire de tout gérant, officier ou employé à l'égard de la société dans les circonstances prévues à la section 261(2) de la Loi Israélienne sur le Sociétés de 1999. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 17. Commissaires. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

Chapitre IV. Des associés

Art. 18. Pouvoirs des Associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 19. Assemblées Générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 20. Convocation des Assemblées Générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 21. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 22. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 23. Vote. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 24. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 25. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le premier jour de janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 26. Approbation des Comptes Annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 27. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés. Lors de chaque distribution de dividendes, le montant alloué à cet effet sera distribué de la manière suivante:

- Sauf disposition contraire des Statuts, chaque Part Sociale de Rachat aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule soixante-cinq pour cent (0.65%) par an de la valeur nominale de cette part sociale (the «Droit au Bénéfice de Rachat»); puis

- chaque Part Sociale de Catégorie I (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule soixante pour cent (0.60%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis

- chaque Part Sociale de Catégorie H (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule cinquante-cinq pour cent (0.55%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis

- chaque Part Sociale de Catégorie G (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule cinquante pour cent (0.50%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis

- chaque Part Sociale de Catégorie F (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule quarante-cinq pour cent (0.45%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis

- chaque Part Sociale de Catégorie E (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule quarante pour cent (0.40%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque Part Sociale de Catégorie D (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule trente-cinq pour cent (0.35%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque Part Sociale de Catégorie C (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule trente pour cent (0.30%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque Part Sociale de Catégorie B (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule vingt-cinq pour cent (0.25%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque Part Sociale de Catégorie A (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule vingt pour cent (0.20%) par an de la valeur nominale de cette part sociale (ensemble, incluant ou excluant le Droit au Bénéfice de Rachat - le «Droit au Bénéfice»), et

après allocation du Droit au Bénéfice, le solde du montant du dividende («Montant de Dividendes Restants») sera distribué intégralement à toutes les parts sociales constituant la première catégorie de parts sociales alors en circulation dans l'ordre alphabétique (commençant par les Parts Sociales de Catégorie A jusqu'aux Parts Sociales de Catégorie I, qui seront en cas de besoin combinées en cas de Sortie avec les Parts Sociales de Rachat). En particulier, 89% du Montant des Dividendes Restants seront alloués aux Parts Sociales Institutionnelles constituant la première catégorie de Parts Sociales Institutionnelles alors en circulation dans l'ordre alphabétique et 11% du Montant des Dividendes Restants seront alloués aux Parts Sociales de Management constituant la première catégorie de Parts Sociales de Management alors en circulation dans l'ordre alphabétique.

En cas de Sortie et après déduction du Droit au Bénéfice, les Recettes seront allouées sur une base proportionnelle (i) aux Parts Sociales Institutionnelles constituant la première catégorie de parts sociales alors en circulation dans l'ordre alphabétique; (ii) aux Parts Sociales de Management constituant la première catégorie de parts sociales alors en circulation dans l'ordre alphabétique; and (iii) aux Parts Sociales de Rachat, à moins qu'elles n'aient aucune valeur en vertu de toute convention d'associés conclue de temps a autre, en quel case les Recettes seront allouées aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie tels que mentionnées en (i) et (ii) à hauteur de 89% et 11% respectivement. A moins d'être définis dans ces Statuts, les termes en lettres capitales utilisés dans cet article 27 auront la signification qui leur serait attribuée dans toute convention qui serait conclue entre la Société et ses associés de temps a autre.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. Dissolution. Liquidation

Art. 28. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

En cas de liquidation, tous les actifs et liquidités de la Société seront versés dans l'ordre de priorité suivant:

- (ii) en premier lieu, aux créanciers (soit au moyen de paiements soit au moyen de provisions raisonnablement déterminées en vue de tels paiements) pour toutes les dettes et passifs de la Société;
- (iii) en deuxième lieu, aux associés pour le remboursement de la valeur nominale de leurs parts sociales dans la Société;
- (iv) en troisième lieu, aux détenteurs de toutes les catégories de parts sociales suivant les règles de priorité et les proportions nécessaires afin d'aboutir sur une base globale au même résultat économique que les règles de distribution prévues pour les distributions de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 29. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à EUR 4.500.-

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: A. SIEBENALER, S. WOLTER, E.-J. SCHOOP et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 octobre 2013. Relation: LAC/2013/48667. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 novembre 2013.

Référence de publication: 2013160775/1837.

(130196972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Cidelca Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 17, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 181.725.

—
STATUTS

L'an deux mille treize,

Le dix-huit octobre,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

"FINANCIERE DE LA PETRUSSE SPF S.A.", société anonyme de gestion de patrimoine familial, ayant son siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 5.530,

représentée par son administrateur-délégué à savoir Monsieur Claude FABER, licencié en sciences économiques et sociales, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet tant pour son propre compte que pour le compte de tiers, la négociation, l'achat, la vente, l'échange, la gestion, la location et la promotion de tous biens immobiliers bâtis et non bâtis, la gérance d'immeubles en copropriété, la gestion de patrimoines immobiliers.

La société pourra en outre, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, réaliser tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières se rapportant directement, en tout ou en partie, à son objet social ou qui seront de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

La société pourra notamment s'intéresser par voie d'apport ou par toute autre mise dans toutes les sociétés ou entreprises ayant en tout ou en partie un objet similaire ou connexe au sien ou susceptible d'en favoriser le développement ou l'extension.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra faire toutes les opérations mobilières et immobilières, financières et autres se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Art. 3. La société prend la dénomination de "CIDELCA SARL", société à responsabilité limitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg-Ville par simple décision du ou des gérants. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,00), représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (EUR 250,00) chacune.

Les mille (1.000) parts sociales sont souscrites par l'associé unique, "FINANCIERE DE LA PETRUSSE SPF S.A.", prénommée.

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que l'associé reconnaît.

Art. 7. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 14. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, associé ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'associé unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne peut dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Art. 15. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente-et-un décembre deux mille treize.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de deux mille euros (EUR 2.000,00).

Décisions de l'associé unique

La comparante, représentant la totalité du capital social, a ensuite pris les décisions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un.
- 2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:
Monsieur Claude FABER, prénommé.

La société est engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle du gérant.

- 3.- Est nommé commissaire de la société pour une durée indéterminée:
Monsieur Pierre RESPLANDY, expert-comptable, demeurant à F-75008 Paris, 19, rue du Rocher.
- 4.- L'adresse de la société est fixée à L-2450 Luxembourg, 17, boulevard Roosevelt.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. FABER, E. SCHLESSER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 octobre 2013. Relation: LAC/2013/48059.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 30 octobre 2013.

Référence de publication: 2013161873/107.

(130198703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

Treveria Forty-Five S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2552 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 132.545.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille treize.

Le trente-et-un octobre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

TREVERIA L S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 132.543,

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société à responsabilité limitée TREVERIA FORTY-FIVE S.à r.l., ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg numéro B132545, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire à Luxembourg, en date du 10 septembre 2007, publié au Mémorial C numéro 2579 du 13 novembre 2007.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée TREVERIA FORTY-FIVE S.à r.l., pré-désignée, s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

III.- Que le comparant est l'associé unique de la prédite société TREVERIA FORTY-FIVE S.à r.l..

IV.- Que le comparant a décidé de dissoudre et de liquider la société TREVERIA FORTY-FIVE S.à r.l. qui a interrompu ses activités.

V.- Que le comparant se désigne comme liquidateur de la société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

VI.- Que le comparant en sa qualité de liquidateur de la société déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la société dissoute.

VII.- Que le comparant déclare qu'il reprend tout l'actif de la société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la société indiqué au point VI.

VIII.- Que la liquidation de la société TREVERIA FORTY-FIVE S.à r.l. est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

IX.- Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.

X.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de 900,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en français suivi d'une traduction anglaise, à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand thirteen.

On the thirty first day of October.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

APPEARED:

TREVERIA L S.à r.l., with register office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, a private limited company (société à responsabilité limitée) with registered office at L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, filed at the Companies and Trade Register of Luxembourg, section B, under the number 132.543

here represented by Mr. Max MAYER, employee, residing professionally at Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party declared and requested the notary to act:

I.- That the private limited company (société à responsabilité limitée) TREVERIA FORTY-FIVE S.à r.l., with registered office at L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg number B132545, has been incorporated by deed of Maître Joseph ELVINGER, notary in Luxembourg, on the 10th, September 2007, published in the Mémorial C number 2579 of the 13, November 2007.

II.- That the capital of the company TREVERIA FORTY-FIVE S.à r.l., pre-named, presently amounts to twelve thousand five hundred Euros (12.500.- EUR), represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty five euro (25.- EUR) each.

III.- That the appearing party is the holder of all the shares of the pre-named company TREVERIA FORTY-FIVE S.à r.l.

IV.- That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the company TREVERIA FORTY-FIVE S.à r.l., which has discontinued all activities.

V.- That the appearing party appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

VI.- That the appearing party in its capacity as liquidator of the Company declares that it irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved Company.

VII.- That the appearing party declares that it takes over all the assets of the Company and that it will assume any existing debt of the Company pursuant to point VI.

VIII.- That the liquidation of the company TREVERIA FORTY-FIVE S.à r.l. is completed and that the company is to be construed as definitely terminated.

IX.- That full and entire discharge is granted to the incumbent managers of the dissolved company for the performance of their assignment.

X.- That the corporate documents shall be kept for the duration of five years at the former registered office of the company.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately EUR 900.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French, followed by an English version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English text, the French version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the proxy-holder signed together with us, the notary, the present original deed.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 06 novembre 2013. Relation GRE/2013/4440. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013162242/99.

(130198689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.